

# **Worldline**

Société anonyme

80, quai Voltaire  
95870 Bezons

---

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**Grant Thornton**  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Worldline

Société anonyme  
80, quai Voltaire  
95870 Bezons

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les projets de développement et / ou de migration plateformes avec des clients

« *Note 4 Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés* » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment pour les projets de développement et/ou de migration plateformes, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les contrôleurs financiers et les responsables opérationnels, notamment ceux relatifs aux coûts internes imputés par contrat et ceux restants à encourir.
Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des solutions ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.	Par ailleurs, pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou de faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les nouveaux contrats : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société,</li> </ul> </li> </ul>

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation, afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés de ces contrats comme un point clé de l'audit, dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations, qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

pour ce qui concerne l'identification et l'allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et la définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance, avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis.

- Nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendue avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.
- pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier la marge à l'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus :
  - nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
  - nous avons corroboré le montant des encours de production, et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;
  - nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
  - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminé et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat et en les confrontant, le cas échéant, avec l'ensemble des informations obtenues depuis la signature du contrat ;

- le cas échéant, nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et les jalons techniques restants à atteindre.

**Comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles**  
« Note 5.5 Activités d'intermédiation » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Pour les prestations de services portant sur les activités transactionnelles, notamment dans le domaine des paiements, le chiffre d'affaires est comptabilisé au cours de la période durant laquelle le traitement a été achevé.</p>	<p>Nous avons pris connaissance et testé le dispositif de contrôle interne relatif à la sécurisation des flux comptabilisés dans le chiffre d'affaires du Groupe ; nos spécialistes informatiques nous ont assistés à ce titre pour mettre en œuvre les procédures suivantes :</p>
<p>Ces activités sont dépendantes de nombreuses applications informatiques permettant de collecter et valoriser l'ensemble des transactions passant par les différentes plateformes informatiques de traitement des paiements du Groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nous avons testé les contrôles généraux informatiques des principales applications informatiques traitant les flux de chiffre d'affaires résultant des activités transactionnelles ;</li> <li>- nous avons également testé l'efficacité opérationnelle des contrôles automatiques ou manuels permettant de fiabiliser la validité et l'exhaustivité des enregistrements comptables.</li> </ul>
<p>Par ailleurs, le traitement comptable au bilan et au compte de résultat des flux transitant par le Groupe dépend de la nature des flux, ainsi que des droits et obligations contractuellement rattachés.</p>	<p>Nous avons par ailleurs réalisé des tests de détail sur les écritures manuelles, afin de vérifier que ces écritures comptabilisées dans les comptes des entités concernées étaient justifiées.</p>
<p>Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles comme un point clé de l'audit du fait de la complexité des flux, de l'architecture informatique, du nombre très élevé de transactions et de la nécessité d'une intervention en partie manuelle pour émettre la facturation.</p>	<p>Nous avons enfin apprécié la conformité du traitement comptable de chaque type de flux avec les termes des contrats signés avec les clients, les banques et les schémas de carte.</p>

**Traitement comptable de l'acquisition de Six Payment Services (« SPS »)**  
 « Note 1 Variation de périmètre » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Le Groupe a finalisé l'acquisition de la division des services de paiement du groupe SIX (« SPS »), le 30 novembre 2018, pour un montant de 2 826 millions d'euros.</p>	<p>Nous avons examiné la détermination de la juste valeur de la contrepartie transférée, notamment les hypothèses et méthodes retenues pour déterminer la juste valeur de la contrepartie éventuelle.</p>
<p>Comme décrit en note 1 de l'annexe des comptes consolidés, le prix de la transaction a fait l'objet au 31 décembre 2018 d'une allocation provisoire aux éléments identifiables des actifs acquis et des passifs transmis, sur la base d'une estimation de leur juste valeur à cette date, elle-même basée sur les éléments disponibles à cette date.</p>	<p>Le bilan d'ouverture consolidé de Six Payment Services au 1<sup>er</sup> décembre 2018 a fait l'objet de procédures d'audit spécifiques couvrant les principales filiales.</p>
<p>Cette allocation provisoire a conduit à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles pour un montant de 589 millions d'euros, net d'impôts différés, et un goodwill préliminaire de 2 078 millions d'euros ; le Groupe disposera d'un an pour ajuster les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition.</p>	<p>Worldline a mandaté un expert indépendant afin de l'assister dans l'identification et l'évaluation des actifs acquis. Notre approche a consisté à examiner le rapport préliminaire établi par l'expert indépendant mandaté par le Groupe et d'en apprécier la cohérence notamment avec les plans d'affaires :</p>
<p>Nous avons considéré l'allocation du prix d'acquisition comme un point clé de l'audit, compte tenu du recours aux estimations et au jugement de la Direction, dans la détermination de la contrepartie transférée, l'allocation provisoire de cette contrepartie aux actifs et passifs identifiables et au goodwill acquis, et les informations fournies dans les notes aux comptes consolidés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nous avons eu des entretiens avec l'expert indépendant sur le périmètre de ses travaux, les méthodologies d'évaluation retenues, et les principales hypothèses utilisées ;</li> <li>- nous avons apprécié la pertinence des méthodes de valorisation retenues, avec l'appui de nos propres spécialistes en évaluation ;</li> <li>- nous avons eu des entretiens avec le management pour corroborer les hypothèses retenues dans les plans d'affaires sous-tendant la valorisation des actifs incorporels.</li> </ul>
	<p>Enfin, sur la base de ces éléments, nous avons vérifié le calcul du goodwill préliminaire et apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre de cette acquisition dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2014 pour Grant Thornton

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 5<sup>ème</sup> année, soit la 5<sup>ème</sup> année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au Comité des comptes**

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions

découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2019

Les Commissaires aux comptes

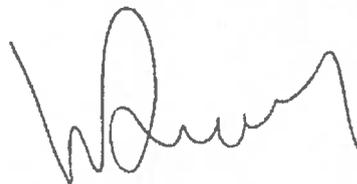
Deloitte & Associés



Véronique Laurent

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton International*



Virginie Palethorpe

#### E.4.2. Compte de résultat consolidé [GRI 201-1]

(En millions d'euros)		Exercice 2018	Exercice 2017 (*)
<b>Chiffre d'affaires</b>	Note 4	<b>1 720,2</b>	<b>1 552,4</b>
Charges de personnel	Note 5	-692,6	-611,6
Charges opérationnelles	Note 5	-734,8	-687,7
Marge opérationnelle		<b>292,9</b>	<b>253,1</b>
En % du Chiffre d'affaires		<b>17,0%</b>	<b>16,3%</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 6	-87,0	-67,6
Résultat opérationnel		<b>205,9</b>	<b>185,5</b>
En % du Chiffre d'affaires		<b>12,0%</b>	<b>11,9%</b>
Charges financières		-26,8	-11,5
Produits financiers		6,4	3,4
Résultat financier	Note 7	-20,4	-8,1
Résultat avant impôt		<b>185,5</b>	<b>177,4</b>
Charge d'impôt	Note 8	-45,3	-44,1
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-0,8	0,1
<b>RESULTAT NET</b>		<b>139,4</b>	<b>133,4</b>
Dont attribuable aux :			
- propriétaires de la société mère		<b>100,5</b>	<b>105,5</b>
- participations ne donnant pas le contrôle	Note 12	<b>38,9</b>	<b>27,9</b>

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

(En euros et en nombre d'actions)

Nombre moyen pondéré d'actions		137 263 059	132 557 598
Résultat net par action - attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 12	0,73	0,80
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		138 279 882	133 330 775
Résultat net dilué par action - attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 12	0,73	0,79

### E.4.3. Etat du résultat global

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Résultat net de la période</b>	<b>139,4</b>	<b>133,4</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
- à reclasser en compte de résultat (recyclable):	-19,5	-16,2
Variation de la juste valeur des Instruments financiers	0,3	-0,1
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0,0	3,7
Variation de la réserve de conversion	-21,3	-20,6
Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres	1,5	0,8
- non reclassés en compte de résultat (non-recyclable):	-11,7	9,2
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	-14,0	11,5
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables directement reconnus en capitaux propres	2,3	-2,3
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>-31,2</b>	<b>-7,0</b>
<b>Total Résultat global</b>	<b>108,2</b>	<b>126,4</b>
Dont attribuable aux :		
- propriétaires de la société mère	68,7	97,7
- participations ne donnant pas le contrôle	39,4	28,7

#### E.4.4. Etats consolidés de la situation financière

<i>(En millions d'euros)</i>		<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	Note 9	3 013,0	933,8
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 094,6	352,6
Immobilisations corporelles	Note 9	146,0	129,2
Actifs financiers non courants	Note 7	112,0	35,4
Impôts différés actifs	Note 8	51,5	52,4
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>4 417,2</b>	<b>1 503,4</b>
Clients et comptes rattachés	Note 4	361,1	315,6
Impôts courants		31,0	14,1
Autres actifs courants	Note 5	184,2	136,3
Créances liées à l'activité d'intermédiation	Note 5	1 151,4	316,6
Instruments financiers courants		0,4	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	212,8	355,8
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 940,9</b>	<b>1 138,9</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>6 358,1</b>	<b>2 642,2</b>
<hr/>			
<i>(En millions d'euros)</i>		<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social		124,1	90,4
Primes		2 538,4	259,2
Réserves consolidées		904,1	843,6
Écarts de conversion		-67,9	-47,3
Résultat de l'exercice		100,5	105,5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		3 599,3	1 251,3
Participations ne donnant pas le contrôle		208,9	175,1
<b>Total capitaux propres</b>	Note 12	<b>3 808,2</b>	<b>1 426,4</b>
Provisions retraites et assimilées		125,5	116,0
Provisions non courantes	Note 10	17,4	14,2
Passifs financiers	Note 11	120,3	3,1
Impôts différés passifs	Note 7	191,7	57,4
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>455,0</b>	<b>190,7</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		363,8	264,1
Impôts courants	Note 4	43,7	51,2
Provisions courantes		20,7	12,0
Instruments financiers courants	Note 11	0,0	0,2
Part à moins d'un an des passifs financiers		127,5	43,6
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	Note 7	1 151,4	316,6
Autres passifs courants	Note 5	387,9	337,5
<b>Total des passifs courants</b>	Note 5	<b>2 094,9</b>	<b>1 025,2</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>6 358,1</b>	<b>2 642,2</b>

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

#### E.4.5. Tableaux de flux de trésorerie consolidé

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>185,5</b>	<b>177,4</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	94,9	90,5
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions d'exploitation	-0,8	-9,3
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions financières	1,9	2,1
Dotations/(Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles	7,4	12,1
Amortissement de la Relation Clients	20,9	14,2
(Plus)/Moins-values de cessions d'immobilisations	4,0	0,4
Charges nettes liées aux options de souscription d'actions et assimilées	16,2	7,8
Pertes / (gains) latents liés aux variations de juste valeur et autres	16,9	-
Coût de l'endettement financier net	0,8	1,1
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>347,6</b>	<b>296,3</b>
Impôts payés	-49,9	-44,1
Variation du besoin en fonds de roulement	15,7	33,8
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>313,5</b>	<b>286,0</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-105,5	-107,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,2	0,1
<b>Investissements d'exploitation nets</b>	<b>-105,4</b>	<b>-106,8</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-421,4	-238,5
Trésorerie des sociétés acquises / cédées durant l'exercice	36,4	17,9
Encaissements liés aux cessions financières	0,0	1,7
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice	0,0	-2,6
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>-385,0</b>	<b>-221,4</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-490,4</b>	<b>-328,2</b>
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions	8,3	10,7
Achats et ventes d'actions propres	-45,1	0,0
Dividendes versés	-6,8	0,0
Souscription de nouveaux emprunts	0,6	18,3
Nouveaux contrats de location-financement	2,4	0,1
Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme	-15,8	-2,6
Coût de l'endettement financier net payé	-0,8	-1,1
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-2,7	0,0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-59,8</b>	<b>25,5</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-236,7</b>	<b>-16,8</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture</b>	<b>334,2</b>	<b>357,0</b>
Variation de trésorerie	-236,7	-16,8
<b>Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie</b>	<b>-2,4</b>	<b>-6,1</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>	<b>95,2</b>	<b>334,2</b>

### E.4.6. Variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Réserves consolidées							Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>132 347</b>	<b>90,0</b>	<b>248,7</b>	<b>629,0</b>	<b>46,0</b>	<b>-26,7</b>	<b>144,2</b>	<b>1 131,1</b>	<b>160,9</b>	<b>1 292,0</b>
* Augmentation de capital	552	0,4	10,5					10,9		10,9
* Affectation du résultat net de l'exercice précédent				144,2			-144,2	0,0		0,0
* Options de souscription d'actions et assimilées				7,1				7,1		7,1
* Variations de périmètre					14,5			14,5	-14,5	
* Augmentations de capital				-9,9				-9,9		
Transactions avec les actionnaires				141,3	14,5		-144,2	22,6	-14,5	-9,9
* Résultat net de la période							105,5	105,5	27,9	133,4
* Autres éléments du résultat global				12,8		-20,6		-7,8	0,7	-7,1
Total du résultat global de la période				12,8		-20,6	105,5	97,7	28,6	126,3
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>132 899</b>	<b>90,4</b>	<b>259,2</b>	<b>783,1</b>	<b>60,5</b>	<b>-47,3</b>	<b>105,5</b>	<b>1 251,4</b>	<b>175,0</b>	<b>1 426,4</b>
* Augmentation de capital	589	0,4	7,8					8,2		8,2
* Augmentation de capital pour la transaction SIX Payment Services	49 057	33,4	2 271,3					2304,7		2 304,7
* Affectation du résultat net de l'exercice précédent				105,5			-105,5			
* Dividendes versés									-6,7	-6,7
* Options de souscription d'actions et assimilées				10,9				10,9	1,1	12,0
* actions propres				-44,6				-44,6		-44,6
Transactions avec les actionnaires				71,7			-105,5	2 279,1	-5,6	2 273,6
* Résultat net de la période							100,5	100,5	38,9	139,4
* Autres éléments du résultat global				-11,3		-20,6		-31,8	0,5	-31,3
Total du résultat global de la période				-11,3		-20,6	100,5	68,7	39,4	108,2
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>182 555</b>	<b>124,1</b>	<b>2 530,4</b>	<b>843,6</b>	<b>60,5</b>	<b>-67,9</b>	<b>100,5</b>	<b>3 599,2</b>	<b>208,9</b>	<b>3 808,2</b>

## **E.4.7. Annexes aux comptes consolidés**

### **E.4.7.1. Préambule**

Worldline SA, Société Mère du groupe Worldline, est une société anonyme de droit français, dont le siège est situé au 80, quai Voltaire, 95879 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 378 901 946 RCS Pontoise. Les actions Worldline SA sont cotées sur le marché Euronext Paris, sous le code ISIN FR0011981968 et ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché. Worldline SA est la seule société cotée du Groupe. La société est dirigée par un conseil d'administration.

Worldline est un leader européen et un acteur mondial de référence dans le secteur des paiements et des services transactionnels. Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : Services Commerçants, Services financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels.

Worldline SA est détenue majoritairement par Atos SE, sa mère ultime, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000051732.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 février 2019. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 30 avril 2019.

### **E.4.7.2. Base de préparation et principes comptables**

#### **Base de préparation des comptes consolidés**

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2018, les normes comptables et interprétations approuvées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiée par l'« International Accounting Standards Board » (IASB). Par conséquent, les états financiers du Groupe sont préparés selon les normes IFRS et interprétations telles que publiées par l'IASB. A l'exception des impacts IFRS 15 et IFRS 9 spécifiquement présentés, les interprétations et les amendements aux normes en vigueur qui ont été publiés et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes consolidés.

- Amendement à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Amendements à IFRS 4 : contrats d'assurance – implémentation d'IFRS 9 ;
- Amendement à IAS 40 : Immeubles de placement – transfert d'un bien immobilier (de ou vers) la catégorie d'immeubles de placement ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2014-2016) : différentes normes ; et
- IFRIC 22 : Transactions en devises et paiements d'avance.

#### **Changements de principes comptables**

##### **IFRS 15**

IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus doivent être comptabilisés, pour quel montant et à quelle date. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations. Le Groupe a adopté IFRS 15 selon la méthode rétrospective. Par conséquent, l'information présentée pour 2017 a été retraitée.

##### **Principal ou agent**

Le Groupe a procédé à une analyse de la nature de ses relations avec ses clients pour déterminer s'il agissait en tant que principal ou agent dans la livraison de ses contrats, ou une partie de celui-ci, et notamment dans les activités d'acquisition commerçant et d'issuing, de revente de Services informatiques et télécommunication intégrés dans la livraison aux clients. Selon IAS 18, le Groupe a appliqué une analyse des risques et des avantages pour déterminer s'il agissait en tant qu'agent ou principal dans une transaction. Selon la norme IFRS 15, le groupe est considéré comme principal s'il

contrôle les biens et les services avant de les livrer au client en exerçant des jugements qui sont décrits plus en détail à la note 4. Il a été considéré que le Groupe agissait en tant qu'agent pour certaines prestations tel que décrites ci-dessus. Ce changement s'est traduit par une réduction du chiffre d'affaires 2017 et des charges opérationnelles associées de 41,5 millions d'euros.

#### **Identification des obligations de performance au sein d'un contrat à phases multiples**

Le Groupe a effectué une analyse des contrats pour lesquels les critères IFRS 15 pourraient modifier les règles de reconnaissance du revenu.

Pour les phases de run, aucune modification n'a été identifiée. Worldline appliquera l'expédient pratique de la norme IFRS 15 et comptabilisera les produits lors de la facturation, la facturation étant échelonnée avec la livraison au client. Dans certains contrats spécifiques, la facturation intègre une obligation de performance qui n'est pas totalement échelonnée avec le flux de facturation. Dans ce cas, les produits affectés à cette obligation de performance dédiée sont comptabilisés dès que l'obligation de performance est remplie.

Pour les phases de build, Worldline fournit une prestation distincte à ses clients, qui sont considérés comme une obligation de performance distincte selon IFRS 15. Les revenus seront reconnus pendant la phase de build suivant l'avancement du coût des contrats (pas de changements attendus par rapport aux pratiques précédentes).

#### **Impacts sur les comptes consolidés du Groupe**

Le revenu comptabilisé au titre de l'exercice 2017 en application de la norme IFRS 15 est inférieur de 41,5 millions d'euros à celui reconnu en application du précédent référentiel (cf ci-dessus). L'impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 est nul.

### **IFRS 9**

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Comme l'autorise la norme IFRS 9, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les périodes comparatives.

#### **Classification des actifs financiers**

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles dispositions en matière de classement n'ont pas d'impact significatif sur la manière dont le groupe comptabilise les créances clients, les prêts et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de la comptabilisation initiale d'un investissement en actions qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du placement dans l'état du résultat global. Ce choix est fait investissement par investissement.

En ce qui concerne l'action de préférence Visa, l'analyse appliquée l'IFRS 9 est celle d'un instrument de dette. Le traitement comptable des instruments de dette est déterminé par le modèle économique de l'instrument financier et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie entrants des instruments financiers. Il est entendu que les actions de préférence convertibles Visa ne satisfont pas au critère SPPI (paiement unique de principal et d'intérêts) parce que les flux de trésorerie générés par ces actions comprennent une indexation de la valeur des actions Visa, et que cette indexation entraîne une variabilité qui ne représente pas uniquement un paiement du principal et des intérêts. Dans cette situation, le traitement comptable est la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### **Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats**

IFRS 9 introduit un nouveau modèle prospectif de dépréciation des actifs financiers basé sur les « pertes de crédit attendues » qui remplace le modèle de dépréciation basé sur les « pertes de crédit encourus » sous IAS 39.

Pour les créances clients y compris les "actifs de contrat", le Groupe applique l'approche simplifiée permise par IFRS 9. En conséquence, la dépréciation des actifs financiers au 1er janvier 2018 en application d'IFRS 9 ne conduit pas à un niveau de dépréciation significativement différent.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le groupe le sont auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation a été calculé sur la base des probabilités de défaut actuelles en date d'arrêté et n'est pas matériel.

## **IFRS 16**

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 « contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 5 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions prenant la forme d'un contrat de location ».

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaîtra un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, l'impact cumulé de l'application de la norme IFRS 16 sera reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1er janvier 2019 sans retraitement de la période comparative.

Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 16 aux contrats en vie avant le 1er janvier 2019 et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4.

Le Groupe prévoit aussi d'appliquer les exemptions autorisées par IFRS 16.5, à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs à faible valeur.

Pour déterminer la durée résiduelle des contrats de location immobiliers en vie au 1er janvier 2019, le Groupe a procédé à une analyse de ses sites stratégiques, pour prendre en compte les renouvellements raisonnablement certain d'être exercés. Le Groupe a utilisé le taux d'endettement marginal pour le calcul des dettes de location au 1er janvier 2019.

Le Groupe a effectué une analyse des impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 sur ses comptes consolidés mais n'a pas encore achevé son analyse complète. Au 1er janvier 2019, le Groupe reconnaîtra les droits d'usage et des dettes associés relatifs aux contrats de location immobiliers, d'équipements informatiques et les voitures utilisées par les employés. La dette de location qui va être reconnue le 1er janvier 2019 s'élèvera à un montant entre 220 et 260 millions d'euros. Cette dette sera exclue de la définition du Groupe de la dette nette. Les dettes liées aux contrats de location financement sous IAS 17 et toujours en vie au 1er janvier 2019 seront reclassées de la catégorie dette nette à dette de location.

Par ailleurs, la nature des charges encourues sous ces contrats de location va évoluer dans la mesure où IFRS 16 remplace la charge linéaire des contrats de location simple par une charge d'amortissement du droit d'usage des actifs sous-jacents et une charge d'intérêts sur la dette de location associée. Les impacts définitifs découlant de l'application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 seront affinés et communiqués d'une manière exhaustive dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2019.

## **Autres normes**

Le Groupe n'applique aucune normes ou interprétations n'ayant pas été approuvées par l'Union Européenne à date de clôture. Un certain nombre de nouvelles normes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et une application anticipée est autorisée. Le groupe Worldline n'a pas appliqué par anticipation ces amendements pour l'établissement de ces états consolidés. À l'exception de l'IFRS 16, le groupe Worldline n'anticipe pas d'impact significatif de la mise en œuvre de ces nouvelles normes :

- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux.
- Amendements à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.
- Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises.
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime.
- Améliorations annuelles des IFRS (2015-2017) : différentes normes.
- Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS.
- IFRS 17 : Contrats d'assurance.

## **Transaction entre entités sous contrôle commun**

Dans le but de mieux refléter la substance économique des transactions entre entités sous contrôle commun, le Groupe a décidé de choisir la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises sous contrôle commun à la valeur historique dans les comptes consolidés en IFRS de Worldline. La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net est reconnue directement en réserves.



## Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la Direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêt. Les estimations, hypothèses et jugements qui pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs sont essentiellement liés aux éléments suivants :

- Les tests de dépréciation du goodwill (voir note 9)
- La reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats à long terme (voir note 4)
- La capitalisation des frais de développement (voir note 9)
- L'évaluation des actifs et passifs dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir note 2)

## Méthode de consolidation

### Filiale

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans pour autant les contrôler exclusivement ou conjointement. En général, le Groupe détient entre 20% et 50% de droits de vote, bien que cela ne soit pas systématique. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

### Conversion des états financiers en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat proviennent des variations de taux de change qui sont identifiées comme élément du résultat global sous l'intitulé « Ecart de conversion ».

Dans le cadre de l'acquisition d'une société située à l'extérieur de la zone euro, le goodwill et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper inflationniste à l'exception de l'Argentine. L'Argentine est une économie hyperinflationniste depuis le 1er juillet 2018. Ainsi, tous les postes du compte de résultat des entités argentines ont été retraités de l'inflation conformément à IAS 29. La correction a été calculée mois par mois en appliquant l'inflation du 1er janvier à la fin de chaque mois jusqu'à la fin de l'année. Cela a conduit à une augmentation des profits et pertes en pesos. Ces flux ont été convertis au taux de change euros/pesos de fin décembre 2018. L'impact de ce retraitement sur le résultat net du Groupe n'est pas matériel.

### Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée.

### Marge opérationnelle et Excédent Brut Opérationnel (EBO)

La marge opérationnelle reflète les opérations récurrentes du Groupe et exclut donc les produits et charges opérationnels inhabituels conformément à la recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2013-03 relative à la présentation des états financiers émise le 7 novembre 2013.

L'Excédent Brut Opérationnel se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact sur les flux de trésorerie et exclut donc les dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions.

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise fonctionnelle du Groupe, en euros. Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec une décimale. Cette présentation peut aboutir à des écarts d'arrondis entre les chiffres présentés dans les différents tableaux et leurs totaux ou sous-totaux.

Les règles énoncées ci-dessous ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés dans ce rapport.

### E.4.7.3. Notes aux comptes consolidés

#### Note 1 Variation de périmètre

##### Conventions / principes comptables

##### Regroupements d'entreprises et goodwill

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises.

##### Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les coûts liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur.

##### Achat de participations ne donnant pas le contrôle et vente de participations dans une filiale contrôlée

L'achat de participations ne donnant pas le contrôle et les transactions de vente de participations dans une filiale contrôlée qui ne changent pas le statut du contrôle sont comptabilisés dans les capitaux propres (y compris les coûts d'acquisition directs).

En cas de perte du contrôle dans une filiale, tout gain ou toute perte est comptabilisé en résultat net. En outre, si un investissement dans l'entité est conservé par le Groupe, il est réévalué à sa juste valeur et tout gain ou perte est également comptabilisé en résultat net.

#### SIX Payment Services

Après l'assemblée générale extraordinaire de Worldline qui avait approuvé l'émission de nouvelles actions Worldline en échange de la contribution de SIX Payment Services à Worldline et de l'achèvement du processus de réglementation, la transaction avec SIX a été finalisée le 30 novembre 2018.

SIX Payment Services est la division de services de paiement de SIX qui fournit à la fois des services d'acquisition commerçants et de traitement des transactions. SIX Payment Services est le leader incontesté de la région DACH<sup>1</sup>, avec une position de numéro 1 sur les services d'acquisition commerçants sur le marché suisse, autrichien et luxembourgeois et une présence importante en Allemagne. À la suite de l'acquisition, Worldline espère créer le premier et le plus important fournisseur de paiements en Europe. Les marchés respectifs des deux partenaires se complètent très bien. Les nouvelles technologies peuvent ainsi être développées en commun et mises en œuvre efficacement en bénéficiant d'un meilleur positionnement.

Worldline a acquis 100% de SIX Payment Services, qui est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

#### Contrepartie

(en million d'euros)

Instruments de capitaux propres (49 066 878 actions ordinaires de Worldline SA)	2 308,1
Cash	418,5
Contrepartie éventuelle	99,5
<b>Contrepartie totale transférée</b>	<b>2 826,1</b>

Dans le cadre de cette transaction, Worldline a émis 49,1 millions d'actions ordinaires nouvelles, représentant 26,9% du capital de Worldline, entièrement libérées. La juste valeur des actions émises a

<sup>1</sup> Allemagne, Autriche et Suisse

été évaluée en utilisant le cours d'ouverture des actions ordinaires de Worldline SA à la date d'acquisition.

La trésorerie transférée a été libellée en francs suisses (CHF). Afin de couvrir les fluctuations potentielles des devises, Worldline a mis en place une couverture de change pour geler partiellement le taux de change lors du transfert de la contribution.

Une contrepartie éventuelle implique que Worldline puisse payer l'ancien propriétaire de SIX Payment Services si les conditions basées sur le cours de l'action Worldline à la fin de mars 2020 sont remplies. La juste valeur a été estimée en utilisant la méthode de valorisation usuelle basée sur le cours de l'action Worldline à la date d'acquisition. La juste valeur s'élève à 99,5 millions d'euros à la date d'acquisition et a été réévaluée à 117,6 millions d'euros à fin décembre. La variation de 18,1 € a été comptabilisée en charges financières par le biais du compte de résultat en 2018.

### Montants comptabilisés des actifs identifiables acquis et des passifs repris

La juste valeur des actifs nets acquis de SIX Payment Services se décompose de la façon suivante :

(en million d'euros)	Actifs et passifs repris identifiés : évaluation initiale
Actifs immobilisés	783,2
Net Cash	32,8
Provisions	(19,2)
Autres actifs (passifs) nets	(49,2)
<b>Juste valeur des actifs nets identifiés</b>	<b>747,7</b>

### Goodwill préliminaire

en million d'euros	Goodwill préliminaire
Contrepartie totale transférée au 31.12.2018	2 826,1
<b>Contrepartie totale transférée</b>	<b>2 826,1</b> <sup>a</sup>
capitaux propres acquis	158,7
juste valeur préliminaire des actifs incorporels nets de l'impôt reconnu dans le PPA	589,0
<b>juste valeur des actifs nets identifiés</b>	<b>747,7</b> <sup>b</sup>
<b>Total 31.12.2018</b>	<b>2 078,5</b> <sup>c = a - b</sup>

La valorisation des actifs acquis et des passifs repris à leur juste valeur s'est principalement traduite par la comptabilisation d'un carnet de commandes et de nouvelles relations clients pour un montant total de 430,1 millions d'euros et par des technologies développées pour un montant de 275,2 millions d'euros. Ces nouveaux actifs incorporels ont été déterminés par un expert indépendant et sont principalement amortis sur une durée de 14 à 19 ans. Une charge d'amortissement de 4,3 millions d'euros a été enregistrée pour la période d'un mois terminée le 31 décembre 2018.

Ces estimations sont encore préliminaires, les comptes de clôture n'étant pas encore finalisés et peuvent être ajustés dans l'année suivant l'acquisition en fonction des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition résiduel est dû à la main-d'œuvre hautement qualifiée de SIX Payment Services et à son savoir-faire. Il reflète également les synergies attendues de l'intégration des activités de SIX Payment Services dans le groupe.

Le goodwill résultant de cette acquisition n'est pas déductible fiscalement.

### Coûts liés à l'acquisition

Le groupe a engagé 19,9 millions d'euros de coûts liés à l'acquisition. Ces coûts ont été comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

## Note 2 Information financière pro forma

### Cadre réglementaire

Les informations financières consolidées pro forma, qui incluent certains éléments pro forma du compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et une information financière consolidée sectorielle pro forma, reflètent l'acquisition de SIX Payment Services (veuillez vous reporter à la note 1 de l'annexe des états financiers consolidés), dénommées «sociétés acquises» ou «acquisition», comme si elles étaient entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces informations financières consolidées pro forma sont préparées conformément aux dispositions de l'Annexe II, «Module d'information financière pro forma» du Règlement européen n°. EC 809/2004, les recommandations émises par l'ESMA (anciennement CESR) en février 2005 concernant l'application du règlement européen no. CE 809/2004, et conformément à la ligne directrice no. 2013-08 de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations financières consolidées pro forma sont présentées à titre indicatif uniquement et ne sont pas représentatives des résultats d'exploitation ou de la situation financière de Worldline qui auraient été réalisées si les acquisitions avaient été finalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pas plus que les informations financières pro forma sur les résultats opérationnels ou la situation financière actuels ou futurs du Groupe.

### Base de préparation

Les informations financières consolidées pro forma ont été préparées sur la base :

- Des états financiers consolidés audités du Groupe au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne ;
- Les états financiers intermédiaires consolidés non audités de SIX Payment Services pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2018, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces informations incluent déjà l'impact de scission de SIX Payment Services de SIX Group.

Tous les reclassements ont été effectués afin d'aligner l'information historique disponible avec la façon dont Worldline présente ses états financiers consolidés.

Tous les ajustements pro-forma sont directement imputables aux acquisitions. Ces ajustements ont été préparés et calculés en fonction des informations disponibles et de certaines hypothèses que la direction du Groupe considère comme raisonnables. Les informations financières consolidées pro-forma ne comprennent aucune économie d'échelle pouvant résulter de synergies et d'économies de coûts. Les informations financières historiques sur les sociétés acquises pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 novembre 2018 précédant l'acquisition par Worldline sont converties au taux de change moyen des onze premiers mois de 2018.

En millions d'euros	$\alpha$	$\beta$	$\gamma$	$\delta$	$\alpha + \beta + \gamma + \delta$
	Information financière de Worldline auditées pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018	Information financière Sociétés Acquisées pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 30 novembre 2018 antérieure à leur acquisition par Worldline	Total des reclassements pro forma	Total des ajustements pro forma	Information financière 2018 pro forma de Worldline
Chiffre d'affaires	1720,2	782,9	-288,8	7,0	2221,4
EBO	391,1	100,1	17,1	-37,8	470,4
Marge opérationnelle	292,9	90,0	16,6	-47,3	352,1

Veuillez vous reporter à la note 4 des états financiers consolidés pour une définition de l'EBO (Marge opérationnelle et Excédent Brut Opérationnel).

### Note 2.1 Reclassements de pro forma reflétés dans le chiffre d'affaires, l'EBO et la marge opérationnelle pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Il existe certaines différences entre la manière dont Worldline et les sociétés acquises présentent leurs comptes de résultat IFRS respectifs. Par conséquent, les éléments ci-dessous du compte de résultat des

sociétés acquises pour la période de 11 mois close le 30 novembre 2018 ont été reclassés afin de s'aligner sur les principes et méthodes comptables du Groupe :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires relatif aux commissions d'interchange reconnu net (1)	Harmonisation du traitement comptable pour les autres éléments de revenus (2)	Reclassement de présentation des coûts (3)	Total des reclassements pro forma
Chiffre d'affaires	-290,6	1,9		-288,8
EBO		1,9	15,1	17,1
Marge opérationnelle		2,5	14,1	16,6

(1) : Le Groupe présente son chiffre d'affaires pour les services d'acquisition commerçants nette des commissions bancaires échangées perçues pour le compte des banques émettrices de cartes. En conséquence, le chiffre d'affaires perçu par SIX Payment Services durant les onze premiers mois de 2018 relatif à ces commissions d'interchange bancaires a été présenté net (achat-revente sans marge).

(2) : Plusieurs postes des comptes de SIX Payment Services, comptabilisés initialement dans le chiffre d'affaires, ont été reclassés conformément aux méthodes comptables du groupe.

(3) : Des retraitements de présentation ont été effectués, parmi lesquels le reclassement de la charge d'amortissement pour les relations clients et les coûts liés à la transaction, qui ont été présentés en tant que autres charges opérationnelles conformément aux principes comptables du Groupe.

#### Note 2.2 Ajustements de pro forma reflétés dans le chiffre d'affaires, l'EBO et la marge opérationnelle pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les ajustements pro-forma suivants ont été enregistrés :

En millions d'euros	Élimination des transactions intra-groupe (4)	Accords avec le Groupe SIX et impacts récurrents des scissions avec le Groupe SIX (5)	Ajustements correspondant au périmètre acquis (6)	Reprise des charges d'amortissement des actifs après la signature (7)	Total des ajustements pro forma
Chiffre d'affaires	-8,5	23,2	-7,8		7,0
EBO		-28,7	-9,1		-37,8
Marge opérationnelle		-28,7	-9,1	-9,5	-47,3

(4) : Élimination des transactions entre Worldline et SIX Payment Services au cours des onze premiers mois de 2018.

(5) : Toutes les transactions avec SIX Group qui ont été éliminées sont remplacées par de nouveaux accords tiers entrés en vigueur à compter de la clôture de la transaction. Nous avons également ajouté des coûts afin de refléter SIX Payment Services comme une société autonome.

(6) : Pertes contractuelles antérieures à la clôture ou réductions de prix octroyées ayant un effet soit prorata temporis, soit un an après la clôture. Par conséquent, les impacts ont été retraités pour correspondre au périmètre acquis, c'est-à-dire au périmètre qui se poursuivra dans l'environnement Worldline.

(7) : Selon IFRS 5, les actifs ne sont plus amortis dès l'annonce de la vente des actifs. Par conséquent, les données SIX Payment Services de mai à novembre 2018 ne fait apparaître aucune dépréciation des actifs. Afin de rendre 2018 à nouveau comparables, ces amortissements ont été ajoutés.

### Note 2.3 Information financière sectorielle pro forma

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous présentent, à titre d'illustration uniquement, la ventilation du chiffre d'affaires et de l'EBO par segments opérationnels du nouveau Groupe comme si les sociétés acquises avaient été consolidées à compter du 1er janvier 2018 :

Chiffre d'affaires en millions d'euros	Information financière de Worldline audité pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018	Contribution des Sociétés Acquisées de janvier à novembre 2018	Information financière 2018 pro forma de Worldline
Services Commerçants	624,3	414,4	1 038,7
Services Financiers	777,0	86,7	863,7
Mobilité & Services Web Transactionnels	319,0	0,0	319,0
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 720,2</b>	<b>501,1</b>	<b>2 221,4</b>

Exédent Brut Opérationnel en millions d'euros	Information financière de Worldline audité pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018	Contribution des Sociétés Acquisées de janvier à novembre 2018	Réallocation des coûts centraux entre les GBL par rapport à la nouvelle structure (*)	Information financière 2018 pro forma de Worldline
Services Commerçants	132,3	48,8	-4,1	177,0
Services Financiers	237,1	30,5	2,1	269,6
Mobilité & Services Web Transactionnels	38,8	0,0	2,0	40,9
Coûts centraux	-17,1	0,0	0,0	-17,1
<b>Total EBO</b>	<b>391,1</b>	<b>79,3</b>	<b>0,0</b>	<b>470,4</b>

(\*) : En raison du nouveau poids de chaque activité après l'acquisition de SIX Payment Services, les coûts partagés ont été réaffectés en conséquence.

### Note 3 Autres éléments significatifs de l'année

#### MRL Posnet

Au cours du second semestre de 2018, le passif lié à la contrepartie éventuelle de MRL, partiellement due en 2018, a été réglé pour 4,2 millions d'euros. La partie restante est comptabilisée en emprunt courant pour 8,8 millions d'euros.

#### Cataps

En 2018, et conformément à l'accord signé en 2016 avec Komerčni banka pour l'acquisition de Cataps, le passif financier correspondant à l'option de vente appartenant aux actionnaires minoritaires de Cataps sro (KB SmartPay) sur 19% du capital-actions a été entièrement payé 6,8 millions d'euros.

## Note 4 Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés

### Conventions / principes comptables

Les produits sont constatés s'il existe un contrat entre Worldline et son client. Un contrat existe si la perception de la contrepartie est probable, les droits sur les biens ou les services et les conditions de paiement peuvent être identifiés, et les parties s'engagent à respecter leurs obligations. Les produits provenant de contrats avec des clients sont comptabilisés soit en tant qu'actif contractuel, soit en tant que créance, avant qu'un paiement effectif ne soit effectué.

### Contrats de services à éléments multiples

Le groupe peut conclure des accords à plusieurs éléments, pouvant inclure une combinaison de différents biens ou services. Les produits sont comptabilisés pour chaque obligation de performance distincte, qui est identifiable séparément des autres éléments de l'accord et si le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un seul contrat contient plusieurs obligations de performance distinctes, le prix de transaction total est réparti entre les différentes obligations de performance en fonction de leurs prix de vente individuels. Les prix de vente individuels, y compris les remises habituelles accordées, sont déterminés sur la base des prix catalogue auxquels le Groupe vend les biens ou les services séparément. Dans le cas contraire, le Groupe estime les prix de vente individuels en utilisant une approche de coût attendu plus marge et / ou une approche résiduelle.

### Principal contre agent

Lorsque le Groupe revend des services informatiques et de télécommunications intégrés achetés auprès de fournisseurs tiers, il analyse la nature de ses relations avec ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou agent dans la fourniture du bien ou du service. Le groupe est un donneur d'ordre s'il contrôle le bien ou le service spécifié avant son transfert au client. Dans ce cas, les produits sont constatés sur une base brute. Si le groupe est un agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (nette des coûts liés aux fournisseurs), ce qui correspond aux honoraires ou aux commissions auxquels le groupe a droit. Lorsque le groupe fournit un service important d'intégration du bien ou du service spécifié, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service spécifié est distinct des autres services promis à son client, le Groupe agit en tant que donneur d'ordre, notamment s'il est principalement responsable du bien ou du service répondant aux spécifications du client ou assumant des risques d'inventaire ou de livraison.

Les produits des activités d'acquisition sont constatés nets des frais d'interchange facturés par les banques émettrices. Le groupe ne fournit pas de service d'intégration du service fourni par la banque émettrice et n'est pas responsable de l'exécution de ce service. Ces frais sont transférés au commerçant dans le cadre d'un accord de *pass-through* et ne font pas partie de la contrepartie à laquelle le Groupe a droit en échange du service qu'il fournit au commerçant. En revanche, les frais de système versés aux systèmes de paiement (Visa, MasterCard, Bancontact,...) sont comptabilisés en charges en tant que coûts d'exécution et en produits lors de la facturation aux commerçants. Le Groupe fournit des services d'acquisition commerçant en intégrant les services achetés dans les systèmes de paiement.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou progressivement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit progressivement.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la base des coûts encourus, quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

### Coûts contractuels - Coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat

Les coûts supplémentaires liés à l'acquisition de contrats de service pluriannuels sont capitalisés et amortis sur la durée du contrat.

Les coûts de transition et de transformation qui ne représentent pas une obligation de performance distincte d'un contrat sont capitalisés en tant que coûts de contrat s'ils créent une ressource qui sera

utilisée pour exécuter d'autres obligations de performance incorporées dans le contrat. Les autres coûts engagés pour obtenir ou exécuter un contrat sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

#### Présentation du bilan

Les actifs de contrat concernent principalement les droits du Groupe à la contrepartie de travaux achevés mais non encore facturés à la date de clôture. Lorsque les droits à une contrepartie sont inconditionnels, ils sont classés en créances clients.

Les passifs de contrat se rapportent aux paiements initiaux reçus des clients avant l'obligation de prestation. Les coûts du contrat capitalisés sont présentés séparément des actifs de contrat.

Certains accords de services peuvent éventuellement être traités comme des contrats de location selon IFRIC 4 s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients.

#### Constatation des produits et coûts connexes sur contrats à long terme

Les coûts contractuels totaux projetés reposent sur diverses hypothèses opérationnelles, telles que le volume prévu ou la variation des coûts de livraison, qui ont une incidence directe sur le niveau des produits et les pertes éventuelles à l'achèvement prévues. Une provision pour contrat déficitaire est constituée si les coûts futurs liés à l'exécution d'un contrat sont supérieurs aux avantages qui en découlent.

#### Composante de financement

Lorsque Worldline s'attend à ce que le délai entre le paiement du client et le transfert des biens et des services soit supérieur à 12 mois, il détermine si le contrat incorpore un élément de financement accordé ou reçu. Lorsqu'ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

### 4.1. Information sectorielle par ligne de service

#### Conventions / principes comptables

Selon IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur des informations de reporting de gestion interne qui sont régulièrement examinées par le principal décideur opérationnel et rapprochées du résultat du groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant une mesure du résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances des secteurs opérationnels, a été désigné comme le PDG de l'entreprise qui prend les décisions stratégiques.

Le reporting interne est défini par lignes de services (Services commerçants, Services financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels). Ces lignes de services ont été désignées par le Groupe comme les axes principaux d'analyse par le Directeur Général. Par conséquent, le Groupe présente les lignes de services comme secteurs opérationnels. Chaque ligne de services est dirigée par un membre dédié du Comité Exécutif.

Les indicateurs du compte de résultat ainsi que les actifs ont été alloués conformément à ces secteurs opérationnels par ligne de services. Pour l'EBO, la partie des coûts relative aux coûts de structure centrale n'a pas été allouée par ligne de service. Les actifs du groupe, les actifs partagés qui ne sont pas alloués par Ligne de Services se rapportent principalement à l'infrastructure partagée délivrant des prestations mutualisées aux trois lignes de services.

Le périmètre géographique et les activités couvertes par chaque secteur d'activité sont les suivants :

Segments opérationnels	Divisions commerciales	Zones géographiques
Services Commerçants	Acquisition Commerçants, Cartes Privatives et Programmes de Fidélisation, Services en Ligne, Terminaux de paiement	Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, Etats Unis, France, Inde, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Pologne, République tchèque, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
Services financiers	Traitements Emetteurs, Traitements Acquéreurs, Services de Banque en Ligne, Paiement	Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hong Kong, Indonésie, Italy, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Singapour, Taiwan, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse.
Mobilité & Services Web Transactionnels	Services Numériques pour les Gouvernements et les Services Publics, Services de billetterie Electronique, e-Consommateur & Mobilité	Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Chine, Espagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également pour les tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Total Groupe
<b>Exercice 2018</b>				
Chiffre d'affaires par ligne de services	624,3	777,0	319,0	1 720,2
% du chiffre d'affaires	36,3%	45,2%	18,5%	100,0%
<b>Exercice 2017 (*)</b>				
Chiffre d'affaires par ligne de services	534,9	699,2	318,4	1 552,4
% du chiffre d'affaires	34,5%	45,0%	20,5%	100,0%

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

Le chiffre d'affaires de la division « Services commerçants » est présenté net des commissions d'interchanges bancaires perçues pour le compte des émetteurs de cartes.

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Structure centrale	Total Groupe
<b>Exercice 2018</b>					
Excédent Brut Opérationnel (EBO) par ligne de services	132,3	237,1	38,8	(17,1)	391,1
% du chiffre d'affaires	21,2%	30,5%	12,2%	-1,0%	22,7%
<b>Exercice 2017 (*)</b>					
Excédent Brut Opérationnel (EBO) par ligne de services	112,3	202,1	43,6	(22,6)	335,4
% du chiffre d'affaires	21,0%	28,9%	13,7%	-1,5%	21,6%

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est déterminé de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation
Marge opérationnelle	292,9	253,1	39,8
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	94,9	90,5	4,4
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	4,2	1,1	3,1
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	4,8	-10,1	15,0
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	-5,6	0,8	-6,4
<b>EBO</b>	<b>391,1</b>	<b>335,4</b>	<b>55,8</b>

Les actifs non courants détaillés ci-dessus par ligne de services sont réconciliés avec le total actif comme suit :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Partagés (non alloués) *	Total Groupe
<b>31 décembre 2018</b>					
<b>Total des immobilisations par ligne de service</b>	<b>2 821,2</b>	<b>1 316,0</b>	<b>53,8</b>	<b>62,6</b>	<b>4 253,6</b>
<b>Goodwill</b>	<b>2 050,2</b>	<b>936,9</b>	<b>25,8</b>	<b>-</b>	<b>3 013,0</b>
<b>% du goodwill groupe</b>	<b>68,0%</b>	<b>31,1%</b>	<b>0,9%</b>	<b>-</b>	<b>100,0%</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>714,7</b>	<b>342,7</b>	<b>25,8</b>	<b>11,4</b>	<b>1 094,6</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>56,3</b>	<b>36,4</b>	<b>2,2</b>	<b>51,2</b>	<b>146,0</b>

(\* ) Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une ligne de service car ce sont des éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les trois lignes de services.

	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Partagés (non alloués) *	Total Groupe
<b>31 décembre 2017</b>					
<b>Total des immobilisations par ligne de service</b>	<b>605,6</b>	<b>690,6</b>	<b>56,7</b>	<b>62,7</b>	<b>1 415,6</b>
<b>Goodwill</b>	<b>427,3</b>	<b>480,6</b>	<b>25,8</b>	<b>-</b>	<b>933,8</b>
<b>% du goodwill groupe</b>	<b>45,8%</b>	<b>51,5%</b>	<b>2,8%</b>	<b>-</b>	<b>100,0%</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>136,3</b>	<b>171,7</b>	<b>27,5</b>	<b>17,1</b>	<b>352,6</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42,0</b>	<b>38,3</b>	<b>3,3</b>	<b>45,5</b>	<b>129,2</b>

(\* ) Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une ligne de service car ce sont des éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les trois lignes de services.

L'information par région géographique pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	France	Belgique	Royaume Uni, Allemagne & CEE	Pays-Bas	Europe du nord et du sud	marchés émergents	Total Groupe
<b>Exercice 2018</b>							
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>396,7</b>	<b>356,7</b>	<b>417,9</b>	<b>195,1</b>	<b>187,5</b>	<b>166,4</b>	<b>1 720,2</b>
<b>% du chiffre d'affaires</b>	<b>23,1%</b>	<b>20,7%</b>	<b>24,3%</b>	<b>11,3%</b>	<b>10,9%</b>	<b>9,7%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Exercice 2017 (*)</b>							
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>374,8</b>	<b>351,6</b>	<b>343,9</b>	<b>194,1</b>	<b>135,6</b>	<b>152,4</b>	<b>1 552,4</b>
<b>% du chiffre d'affaires</b>	<b>24,1%</b>	<b>22,6%</b>	<b>22,2%</b>	<b>12,5%</b>	<b>8,7%</b>	<b>9,8%</b>	<b>100,0%</b>

(\* ) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

Les actifs non courants sont principalement constitués des goodwill et des frais de développement capitalisés, non affectables par géographie car ils bénéficient chacun à plusieurs zones géographiques à la fois. Le reste est constitué des immobilisations corporelles qui ne sont pas significatives.

Par conséquent, il n'est pas pertinent d'indiquer l'information des actifs non courants par géographie.

## 4.2. Clients et comptes rattachés

### Conventions / principes comptables

#### Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur valeur amortie. La valeur nominale représente généralement la juste valeur initiale. En cas de paiement différé sur un an, lorsque l'effet sur la juste valeur est significatif, les créances clients et comptes rattachés sont actualisés. Le cas échéant, une provision est constituée sur une base individuelle afin de prendre en compte les problèmes de recouvrement probables.

Certains accords de services peuvent être qualifiés de contrats de location s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients. Lorsque le contrat de location transfère les risques et les avantages de la propriété de l'actif à ses clients, le Groupe comptabilise les actifs détenus en location financement et les présente comme «Comptes clients et créances» pour le montant qui sera réglé à 12 mois et «Non «Actifs financiers courants» pour le montant à régler au-delà de 12 mois.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (*)
Actifs de contrat	152,8	115,3
Créances clients	216,4	205,9
Pertes de crédit attendues	-8,1	-5,7
<b>Valeur nette de l'actif</b>	<b>361,1</b>	<b>315,6</b>
Passifs de contrat	-128,7	-106,5
<b>Créances clients nettes</b>	<b>232,4</b>	<b>209,0</b>
<b>Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)</b>	<b>33</b>	<b>41</b>

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

Les créances nettes représentent 13,5% du chiffre d'affaires total à fin 2018 (13,5% à fin 2017), ce qui correspond à une évolution similaire des actifs et des passifs de contrat.

Pour les soldes impayés de plus de 60 jours, le Groupe examine la nécessité d'une dépréciation au cas par cas au moyen d'une revue trimestrielle de ses soldes.

### MODÈLE DE PERTE ATTENDU ET DSO

Le nouveau modèle de dépréciation prévisionnel « perte attendue » introduit par IFRS 9 n'a pas eu d'incidence majeure sur la dépréciation globale des actifs de contrats et des créances clients.

### BALANCE ÂGÉE DES CLIENTS

(In € million)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (*)
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	16,4	16,5
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	10,6	8,1
Dépassement du délai de règlement entre 60 et 90 jours	4,0	3,0
Dépassement du délai de règlement supérieur à 90 jours	15,0	13,0
<b>Total</b>	<b>46,0</b>	<b>40,6</b>

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

## Note 5 Eléments opérationnelles

### 5.1 Charges de personnel

(En millions d'euros)	Exercice 2018	% du chiffre d'affaires	Exercice 2017	% du chiffre d'affaires
Salaires & Charges sociales	-684,0	39,8%	-617,2	39,8%
Taxes, formation, intéressement et participation	-4,0	0,2%	-5,0	0,3%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	0,2	0,0%	0,6	0,0%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour engagements de retraite	-4,8	0,3%	10,1	-0,7%
<b>Total</b>	<b>-692,6</b>	<b>40,3%</b>	<b>-611,6</b>	<b>39,4%</b>

En 2017, la reprise nette aux provisions pour engagements de retraite avait été impactée par la modification du règlement du plan Railways Pension Scheme (RPS) au Royaume Uni. Voir note 10 - Régimes de retraites et autres avantages à long terme

### 5.2 Charges opérationnelles autres que charges de personnel

#### Glossaire

**Frais de sous-traitance directs.** Les coûts de sous-traitance comprennent le coût des services sous-traités, dont environ la moitié est généralement de la sous-traitance Informatique. L'autre moitié provient d'autres services externalisés, qui comprennent principalement des services non Informatiques tels que l'impression, le courrier et d'autres activités de préparation de relevés et des services de guichets automatiques. Le niveau de ces dépenses au cours d'une période donnée dépend principalement du nombre de projets en phase de projet, dont le Groupe peut décider d'externaliser plutôt que de gérer en interne, ainsi que les volumes de clients, qui entraînent des coûts qui dépendent volume, tels que l'impression, le mailing et les relevés.

**Redevance de Schéma de paiement.** Inclus les frais versés à Visa, MasterCard et Bancontact (système de cartes de débit belges) dans le cadre des activités d'acquisition commerçant du Groupe;

**Coûts de production capitalisés.** Les charges d'exploitation sont présentées nettes des coûts de production capitalisés. Les coûts de développement d'applications spécifiques pour des clients ou de solutions technologiques mises à la disposition d'un groupe de clients dont la durée de vie utile de l'actif sous-jacent est supérieure à un an sont capitalisés. Leur montant global est compensé dans le compte de résultat via ce poste.

(En millions d'euros)	Exercice 2018	% du chiffre d'affaires	Exercice 2017 (*)	% du chiffre d'affaires
Charges opérationnelles	-324,2	18,8%	-332,6	21,4%
Sous-traitance - Direct	-290,4	16,9%	-265,4	17,1%
Redevances Schéma de paiements	-65,4	3,8%	-39,2	2,5%
<b>Sous-total charges</b>	<b>-680,0</b>	<b>39,5%</b>	<b>-637,2</b>	<b>41,0%</b>
Amortissements des immobilisations	-94,9	5,5%	-90,5	5,8%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	5,3	-0,3%	-1,4	0,1%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-4,0	0,2%	-1,0	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables	-4,4	0,3%	-4,3	0,3%
Production immobilisée	43,1	-2,5%	46,6	-3,0%
<b>Sous-total autres charges</b>	<b>-54,8</b>	<b>3,2%</b>	<b>-50,5</b>	<b>3,3%</b>
<b>Total</b>	<b>-734,8</b>	<b>42,7%</b>	<b>-687,7</b>	<b>44,3%</b>

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

### 5.3 Fournisseurs et comptes rattachés

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (*)
Dettes fournisseurs	363,8	264,1
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>363,8</b>	<b>264,1</b>
Palements d'avance	-1,6	-1,9
Charges constatées d'avance	-60,6	-60,9
<b>Total</b>	<b>301,6</b>	<b>201,3</b>
<b>Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)</b>	<b>87</b>	<b>85</b>

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

L'échéance des dettes fournisseurs et comptes rattachés est à moins d'un an.

### 5.4 Autres actifs et passifs courants

#### Conventions / principes comptables

#### Règles de présentation des actifs et des passifs courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et les passifs courants à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

#### Stocks

Les stocks comptabilisés dans le poste « Autres actifs courants », essentiellement stocks de terminaux, sont évalués au plus faible de leurs coûts et de leurs valeurs nettes de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les frais accessoires.

#### Autres actifs courants

(En millions d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
Stocks		35,0	19,7
Etat - Créances de TVA		43,9	27,4
Charges constatées d'avance	Note 5.3	60,6	60,9
Autres créances et actifs courants		43,2	26,5
Acomptes reçus	Note 5.3	1,6	1,9
<b>Total</b>		<b>184,2</b>	<b>136,3</b>

#### Autres passifs courants

(En millions d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017 (*)
Passifs de contrat		128,7	106,5
Personnel et comptes rattachés		99,2	80,7
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		46,2	45,3
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée		61,1	46,7
Autres dettes d'exploitation		52,6	58,3
<b>Total</b>		<b>387,8</b>	<b>337,5</b>

(\*) 31 décembre 2017 ajusté pour tenir compte des changements comptables intervenus, comme exposé dans la note "Base de préparation et principes comptables"

L'échéance des «Autres passifs courants» est à moins d'un an à l'exception des produits constatés d'avance dont l'échéance varie en fonction des termes spécifiques des contrats.

## 5.5 Activités d'intermédiation

### Conventions / principes comptables

L'activité d'Acquisition Commerçants (Commercial Acquiring) de Worldline consiste à gérer le processus d'autorisation de paiement par carte bancaire des clients des commerçants. Le rôle principal de l'Acquéreur consiste à transférer les fonds reçus dans le cadre d'une transaction par carte de la banque émettrice du porteur de carte au compte bancaire du commerçant.

A travers ces activités d'Intermédiation, Worldline et ses filiales font face à des fluctuations de trésorerie dues au délai qui peut exister entre le paiement fait aux commerçants et la réception des fonds de la part des schémas de paiement (Visa, MasterCard ou les autres schémas de paiement). Des commissions d'interchange sont également définies par ces schémas de paiement, excepté quand un contrat bilatéral existe entre l'Acquéreur et l'Emetteur de la carte. Worldline n'ayant pas conclu ce type d'accord avec les Emetteurs, les commissions d'interchange sont ainsi totalement fixées par les schémas de paiement.

Le Groupe isole sur des lignes dédiées les actifs et passifs courants liés à ses activités d'intermédiation (y compris les commissions d'interchange).

(In € million)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances liées à l'activité d'intermédiation	786,4	171,7
Fonds liés à l'activité d'intermédiation	365,1	145,0
<b>Total des créances liées à l'activité d'intermédiation</b>	<b>1 151,4</b>	<b>316,6</b>
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	1 151,4	316,6
<b>Total des dettes liées à l'activité d'intermédiation</b>	<b>1 151,4</b>	<b>316,6</b>

L'augmentation est principalement due à l'acquisition de SIX Payment Services.

### Note 6 Autres produits et charges opérationnels

#### Conventions / principes comptables

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels et peu fréquents. Ils sont présentés après la marge opérationnelle.

Les dotations et reprises de provisions pour réorganisation et rationalisation et coûts associés sont classées dans le compte de résultat en fonction de leur nature :

- Les réorganisations directement liées aux activités opérationnelles sont classées en marge opérationnelle ;
- Les réorganisations liées aux regroupements d'entreprises ou considérées comme des plans inhabituels et peu fréquents sont classées en « Autres charges opérationnelles » ;
- Si un plan de réorganisation est comptabilisé en « Autres charges opérationnelles », les dépenses de rationalisation et coûts associés sur les locaux et bâtiments, relatives au plan, sont également présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Les « Autres produits et charges opérationnels » incluent également les litiges majeurs, les plus et moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles, les pertes de valeur des actifs non financiers, l'amortissement des relations clients et brevets, l'amortissement des plans de rémunération fondés sur des actions et tout autre produit ou charge considéré comme inhabituel et peu fréquent.

#### Paielements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions et des actions gratuites représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle de Black et Scholes de valorisation des options et en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel et d'atteinte de condition de performance. Les variations de juste valeur des instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur des instruments est comptabilisée linéairement en « Autres charges et produits opérationnels » depuis 2016, pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salariés permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- Le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- La décote octroyée aux salariés ;
- Le nombre d'actions gratuites attribuées en fonction des souscriptions individuelles ;
- L'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de restriction dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ; et
- La date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Réorganisation des effectifs	-3,6	-4,9
Rationalisation et frais associés	-3,9	-4,3
Coûts d'intégration et d'acquisition	-39,8	-25,6
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-16,2	-7,9
Amortissement de la Relation Clients et des brevets	-20,9	-14,2
Autres	-2,5	-10,8
<b>Total</b>	<b>-86,9</b>	<b>-67,6</b>

Les 3,6 millions d'euros de **coûts de réorganisation des effectifs**, en diminution de 1,3 million d'euros par rapport la période précédente, sont principalement liés aux coûts de restructuration des récentes acquisitions.

Les 3,9 millions d'euros de **coûts de rationalisation et frais associés** comprennent principalement ceux engagés pour l'accélération du programme TEAM<sup>2</sup>, y compris la transformation du *back-office* administratif. Ces coûts ont diminué de 0,4 million d'euros par rapport à la période précédente.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** d'un montant de 39,8 millions d'euros (augmentation de 14,2 millions d'euros par rapport à la période précédente) sont principalement des coûts de transaction SIX et des coûts relatifs à la seconde année du plan de synergies equensWorldline.

Les 20,9 millions d'euros d'**amortissement de la relation clients et des brevets** correspondent principalement à :

- 10,1 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients Equens et Paysquare ;
- 4,3 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients, de technologies et de brevets SIX Payment Services ;
- 2,2 million d'euros de charge d'amortissement de la relation clients, du carnet de commandes et des technologies apportés par MRL Posnet ;
- 2,2 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Cataps.

## Paiements fondés sur des actions

La charge de 16,2 millions d'euros enregistrée en « autres produits et charges opérationnelles » au titre des paiements fondés sur des actions (7,9 millions d'euros en 2017) est principalement composée des plans d'attributions d'actions gratuites mis en place en 2016, 2017 et 2018, des anciens plans de stock-options mis en place en 2016 et 2018 ainsi que des précédents plans d'actions gratuites Atos et Bull.

(In € million)	Exercice 2018	Exercice 2017
Plans d'actions de performance Worldline	14,9	6,5
Plans de stock-options	0,4	1,3
Plans d'actions de performance Bull	0,9	0,1
<b>Total</b>	<b>16,2</b>	<b>7,9</b>

### Plans d'actions gratuites

Les plans d'actions de performance répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Worldline ;
- L'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
  - Flux de trésorerie disponible du Groupe Worldline ;
  - Excédent brut opérationnel (EBO) du Groupe Worldline ;
  - Croissance du chiffre d'affaires du Groupe Worldline.
- La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais trois ans et demi ;
- Un coefficient multiplicateur entre 85% et 115% est appliqué sur le nombre d'actions de performance au titre d'une sur ou sous performance ;
- La période de conservation est de zéro à un an ;
- Les plans d'actions de performance donnent droit à la livraison d'actions Worldline.

Le Groupe a mis en place un nouveau plan d'actions de performance le 21 juillet 2018.

La charge totale enregistrée durant l'exercice 2018 au titre des plans d'actions de performance en vigueur est détaillée comme suit :

Date d'attribution	25 juillet 2016		2 janvier 2017	24 juillet 2017	21 juillet 2018
	Plan Français	Plan étranger			
Nombre d'instruments attribués	229 250	133 000	229 500	441 000	366 685
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	26,87	26,87	26,78	33,24	51,10
Date(s) d'acquisition	25 juillet 2018	25 juillet 2019	1 <sup>er</sup> février 2019 1 <sup>er</sup> septembre 2019	24 juillet 2020	20 juillet 2021
Durée de vie	2 ans	3 ans	2,0/2,65/3,25 ans	3 ans	3 ans
Période de conservation	1 an	-	-	-	-
Taux sans risques	-0,047%	-	-	-	-
Coût de prêt emprunt	4,0%	-	-	-	-
Dividende prévu	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
<b>Juste valeur des instruments attribués (en euros)</b>	<b>26,28</b>	<b>25,99</b>	<b>26,17/26,00/25,84</b>	<b>32,16</b>	<b>49,44</b>
<b>Charge reconnue en 2018 (en millions d'euros)</b>	<b>3,7</b>	<b>1,3</b>	<b>2,3</b>	<b>5,5</b>	<b>2,1</b>

## Plans de stock-options

Les plans de stock-options répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement subordonné à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Worldline ;
- L'exercice des options est aussi subordonné à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
  - Flux de trésorerie disponible du Groupe Worldline ;
  - Excédent brut opérationnel (OMDA) du Groupe Worldline ;
  - Croissance du chiffre d'affaires du Groupe Worldline.
- La période d'acquisition des droits varie selon les plans mais n'excède jamais deux ans ;
- La durée de vie des options varie selon les plans mais n'excède jamais huit ans et demi à partir de la date d'acquisition ;
- L'exercice de l'option donne droit à la livraison d'actions Worldline.

Le Groupe a reconnu une charge de 0,4 million d'euros au titre des plans de stock-options détaillés ci-dessous :

Date d'attribution	Charge 2018 (en million d'euros)	Nombre d'options attribuées initialement	Date d'acquisition	Nombre d'options acquises
25-mai-16	0,1	196 000	25 Mai 2018	179 000
16-août-16	0,1	45 000	25 Mai 2018	45 000
21-juil-18	0,2	262 000	20 Juillet 2021	N/A
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>503 000</b>		

Les caractéristiques des plans de stock-options en vigueur sont les suivantes :

Date d'attribution	25 mai 2016	16 août 2016	21 juillet 2018
Nombre d'options attribuées	196 000	45 000	262 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	27,10	27,35	51,00
Prix d'exercice (en euros)	26,82	28,58	52,91
Date d'acquisition	25 mai 2018	25 mai 2018	20 juillet 2021
Volatilité prévue	21%	21%	21%
Date d'échéance attendue du plan	5 ans	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque	-0,196%	-0,325%	0,019%
Dividende prévu	1,10%	1,10%	1,10%
<b>Juste valeur des options attribuées (en euros)</b>	<b>4,21</b>	<b>3,67</b>	<b>7,31</b>
<b>Charge reconnue en 2018 (en millions d'euros)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions de Worldline SA en circulation durant l'exercice :

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euro)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euro)
<b>En circulation en début d'année</b>	<b>2 270 174</b>	<b>21,2</b>	<b>2 851 641</b>	<b>20,9</b>
Attribuées durant l'année	262 000	52,9	-	-
Annulées durant l'année	-14 500	26,8	-29 500	22,9
Exercées durant l'année	-392 197	22,4	-551 967	19,7
<b>En circulation en fin de période</b>	<b>2 125 477</b>	<b>24,8</b>	<b>2 270 174</b>	<b>21,2</b>
<b>Exercables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice (*)</b>	<b>1 863 477</b>	<b>20,9</b>	<b>2 270 174</b>	<b>21,2</b>

(\*) Cours de l'action à la clôture annuelle : 42,20 euros en 2018 et 40,67 euros en 2017

## Note 7 Actifs et passifs financiers et résultat financier

### 7.1 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par une charge nette de 20,4 millions d'euros sur la période contre une charge de 8,1 millions en 2017, et était composé d'un coût de l'endettement financier net de 0,8 millions d'euros (contre 1,1 million en 2017) et de coûts financiers non opérationnels de 19,6 millions d'euros (contre 6,9 million d'euros en 2017).

Le coût de l'endettement financier net de 0,8 million d'euros, est composé de :

- 2,0 million d'euros de coûts sur l'endettement brut des filiales du groupe correspondant à un taux moyen annualisé de 0,5% ;
- 1,3 million d'euros de rémunération sur la trésorerie brute des filiales du groupe représentant un taux moyen annualisé de 0,2%.

Les coûts financiers non opérationnels étaient principalement composé de :

- La reconnaissance de la variation de juste valeur sur le mois de décembre de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de SIX Payment Services représentant une charge de 18,1 millions d'euros (cf. Note 1 « variation de périmètre »)
- La reconnaissance de la réévaluation des actions de préférence Visa au compte de résultat pour 1,3 millions d'euros, conformément à l'adoption d'IFRS 9 en janvier 2018 (Cf. Changements de principes comptables – IFRS 9) ;
- Coûts financiers liés aux engagements de retraite pour 1,9 million d'euros. Ces coûts représentent la différence entre les coûts de désactualisation des obligations des régimes à prestations définies et les rendements notionnels générés par les actifs financiers des régimes faisant l'objet de préfinancements (cf. Note 10 « Régimes de retraites et autres avantages à long terme ») ; et
- De pertes nets de change pour 0,5 million d'euro.

## 7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Conventions / principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les instruments financiers tels que les titres de marché monétaire. Ces instruments financiers sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une échéance courte, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Certains instruments, tels que les dépôts à terme, ayant une échéance initiale plus longue mais prévoyant un retrait anticipé et une garantie du capital peuvent également être classés dans la catégorie des équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les titres du marché monétaire sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique «Autres produits et charges financiers».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du groupe, les positions bilancielle de disponibilités et de découverts bancaires relative à cet accord sont globalisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans le bilan consolidé du groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties de banques et d'institutions financières, dont la majorité sont notées de A- à AA-. La dépréciation de la trésorerie et de l'équivalent de trésorerie est calculée en fonction de la probabilité de défaillance de S & P.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Disponibilités et autres équivalents de trésorerie	214,8	350,2
Comptes courants avec les entités Atos à l'actif	-2,6	5,6
Valeurs mobilières de placement monétaires	0,5	0,1
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>212,8</b>	<b>355,8</b>
Découverts	-98,4	-17,0
Comptes courants avec les entités Atos au passif	-19,2	-4,7
<b>Total trésorerie passive</b>	<b>-117,6</b>	<b>-21,6</b>
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>95,2</b>	<b>334,2</b>

### 7.3 Actifs financiers non courants

#### Conventions / principes comptables

##### Investissements dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des actions dans des sociétés sans influence notable ni contrôle. Les placements dans des sociétés non consolidées sont traités comme comptabilisés à leur juste valeur. Pour les actions cotées, la juste valeur correspond au cours de l'action à la date de clôture.

##### Action de préférence Visa

L'analyse appliquée l'IFRS 9 est celle d'un Instrument de dette. Le traitement comptable des instruments de dette est déterminé par le modèle économique de l'Instrument financier et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie entrants des instruments financiers. Il est entendu que les actions de préférence convertibles Visa ne satisfont pas au critère SPPI (paiement unique de principal et d'intérêts) parce que les flux de trésorerie générés par ces actions comprennent une indexation de la valeur des actions Visa, et que cette indexation entraîne une variabilité qui ne représente pas uniquement un paiement du principal et des intérêts. Dans cette situation, le traitement comptable est la juste valeur par le biais du compte de résultat.

(In € million)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs de régime de retraite	Note 10	8,9	2,0
Juste valeur des participations non consolidées		78,1	21,3
Titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence		2,9	3,8
Autres (*)		22,1	8,3
<b>Total</b>		<b>112,0</b>	<b>35,4</b>

(\*) Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépôts et les garanties.

L'augmentation de la juste valeur des placements non consolidés est principalement due à la consolidation de SIX Paiement Services et à l'enregistrement de :

- Des actions de préférence précédemment détenues par SIX Payment Services pour un montant de 27,6 millions d'euros ;
- Des actions TWINT pour 26,5 millions d'euros.

L'augmentation des autres éléments s'explique principalement par le différé de paiement lié à la cession de l'action de Visa Europe précédemment détenue par SIX Payment Services pour un montant de 8,3 millions d'euros.

### 7.4 Emprunts

#### Conventions / principes comptables

##### Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nette des frais d'émission de dette directement rattachables. Les emprunts sont ensuite évalués au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des coûts d'émission de la dette.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du TIE. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice dès qu'il est probable que la durée de l'emprunt sera raccourcie, compte tenu de l'intention d'exercer la clause de remboursement anticipé.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

##### Contrat de location

Les contrats de location d'actifs pour lesquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Les actifs ainsi loués sont capitalisés au début du contrat à la valeur la plus faible entre leur juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Les contrats de location de terminaux de paiement sont des contrats de location simple dont le chiffre d'affaires est reconnu conformément aux principes exposés dans cette note (cf. § « Reconnaissance du chiffre d'affaires »).

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Contrats de location-financement	0,6	2,7	3,3	0,2	1,4	1,6
Découverts et cash pooling	98,4	-	98,4	17,0	-	17,0
Comptes courants avec les entités Atos	19,2	-	19,2	4,7	-	4,7
Autres passifs financiers	9,3	117,6	126,9	21,7	1,7	23,4
<b>Total passifs financiers</b>	<b>127,5</b>	<b>120,3</b>	<b>247,8</b>	<b>43,6</b>	<b>3,1</b>	<b>46,7</b>

Les comptes courants ayant une maturité à court terme - moins d'un mois- ne font pas l'objet de rémunération.

La diminution des « Autres passifs financiers courants » est due :

- Au paiement de 6,8 millions d'euros lié à l'acquisition de Cataps ; et
- A 4,2 millions d'euros versés dans le cadre de la contrepartie éventuelle à verser aux anciens propriétaires de MRL Posnet. La partie restante est comptabilisée dans l'emprunt courant pour 8,8 millions d'euros.

Les autres passifs financiers non courants d'un montant de 117,6 millions d'euros représentent la contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre de la transaction SIX Payment Services (voir note 1 « variation de périmètre »), évalué à la juste valeur à la fin du mois de décembre 2018. Cette contrepartie éventuelle, Worldline doit payer l'ancien propriétaire de SIX Payment Services si les conditions basées sur le cours de l'action Worldline à la fin du mois de mars 2020 sont remplies. La juste valeur a été estimée en utilisant la méthode de valorisation usuelle basée sur le cours de l'action Worldline. La juste valeur s'élève à 99,5 millions d'euros à la date d'acquisition et a été réévaluée à 117,6 millions d'euros à fin décembre. La variation de 18,1 millions d'euros a été comptabilisée en charges financières par le biais du compte de résultat en 2018.

#### PASSIFS FINANCIERS LIBELLES EN DEVICES ETRANGERES

(En millions d'euros)	CHF	EUR	SGD	Autres monnaies	Total
31 décembre 2018	202,3	33,3	8,8	3,5	247,8
31 décembre 2017	-	30,0	13,9	2,8	46,7

#### ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En millions d'euros)	2020	2021	2022	2023	>2023	Total
Contrats de location-financement	0,6	0,6	0,6	0,4	0,5	2,7
Autres passifs financiers	117,6	-	-	-	-	117,6
<b>Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2018</b>	<b>118,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>120,3</b>

(En millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	>2022	Total
Contrats de location-financement	0,2	0,2	0,2	0,1	0,7	1,4
Autres passifs financiers	0,7	0,9	-	-	-	1,7
<b>Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2017</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>3,1</b>

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- Du taux de change au 31 décembre 2018 ; et
- Des taux d'intérêts présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2018 ont été les suivants :

(En millions d'euros)	Valeur d'apport	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Contrats de location-financement	3,3	3,3	3,44%
Autres passifs financiers	126,9	126,9	
<b>Total passifs financiers</b>	<b>130,2</b>	<b>130,2</b>	

#### VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET SUR L'EXERCICE

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Endettement net en début de période</b>	<b>309,1</b>	<b>347,7</b>
Souscription de nouveaux emprunts	-0,6	-18,3
Contrepartie éventuelle	-117,6	.
Remboursement d'emprunts à long et moyen termes	15,8	2,6
Variation de trésorerie à court terme	-236,7	-16,8
Nouveaux contrats de location-financement	-2,4	-0,1
Emprunts à long et moyen terme des sociétés acquises au cours de la période	0,0	-0,7
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères sur les emprunts à long et moyen termes	-2,4	-5,1
<b>Endettement net en fin de période</b>	<b>-35,0</b>	<b>309,1</b>

#### RECONCILIATION DE L'ENDETTEMENT NET EN FIN DE PERIODE

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212,8	355,8
Passifs financiers non courants	-120,3	-3,1
Part à moins d'un an des passifs financiers	-127,5	-43,6
<b>Total</b>	<b>-35,0</b>	<b>309,1</b>

#### Note 8 Charges d'impôts

##### Conventions / principes comptables

##### Impôts courants et différés

La charge d'impôts correspond aux impôts exigibles à payer et aux impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Les impôts différés passifs sur les différences temporaires liées au goodwill sont comptabilisés dans la mesure où les différences temporaires ne résultent pas de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés actifs sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an à la clôture, sur la base des données à fin décembre, des données budgétaires et des données issues des tests de dépréciation.

##### Évaluation des reports de pertes fiscales constatés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans les reports de pertes fiscales lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et que les reports de pertes fiscales peuvent être utilisés. Les estimations des bénéfices imposables et de l'utilisation des reports de pertes fiscales ont été préparées sur la base des prévisions de profits et pertes telles qu'elles figurent dans les plans d'affaires triennaux (d'autres durées peuvent s'appliquer en raison de spécificités locales).

## 8.1 Impôts courants et différés

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts courants	-56,0	-52,0
Impôts différés	10,7	7,9
<b>Total</b>	<b>-45,3</b>	<b>-44,1</b>

## 8.2 Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net avant impôt	185,5	177,4
Taux courant d'imposition français	34,4%	34,4%
<b>Impôt théorique au taux courant français</b>	<b>-63,9</b>	<b>-61,1</b>
Effet des différences permanentes	11,0	5,8
Ecart de taux sur sociétés étrangères	17,6	11,1
Effet des actifs d'impôt non reconnus	-6,4	4,5
Effets des charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-3,4	-2,4
Effet des changements de taux sur les impôts différés	0,8	-2,3
Retenues à la source	-1,2	-1,1
CVAE nette d'impôt	-3,0	-2,4
Crédits d'impôt français	1,9	2,4
Autres	1,3	1,4
<b>Charge d'impôt du Groupe</b>	<b>-45,3</b>	<b>-44,1</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>24,4%</b>	<b>24,9%</b>

## 8.3 Impôts différés

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts différés actifs	51,5	52,4
Impôts différés passifs	191,7	57,4
<b>Total impôts différés</b>	<b>-140,2</b>	<b>-5,0</b>

## 8.4 Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(En millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Intangibles relatifs à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations	Retraites	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>17,6</b>	<b>-27,6</b>	<b>-37,2</b>	<b>33,8</b>	<b>11,6</b>	<b>-1,8</b>
Résultat de l'exercice	7,5	4,1	-9,5	0,4	5,3	7,8
Variation du périmètre	-	-13,8	5,3	0,2	-	- 8,3
Capitaux propres	-	-	0,9	-2,4	0,1	-1,4
Reclassements	-0,2	3,9	-14,2	-0,2	10,5	-0,2
Différences de change	-0,1	0,4	-0,2	-0,1	-1,0	-1,0
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>24,8</b>	<b>-33,0</b>	<b>-54,9</b>	<b>31,7</b>	<b>26,5</b>	<b>-5,0</b>
Résultat de l'exercice	8,2	5,6	2,5	2,8	-8,5	10,6
Variation du périmètre	0,6	-161,3	-1,7	1,0	11,3	-150,1
Capitaux propres	0,0	0,0	-0,1	2,3	1,5	3,8
Reclassements	0,0	-0,2	4,3	0,0	-3,0	1,2
Différences de change	-0,1	0,6	-0,4	0,0	-1,1	-0,8
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>33,6</b>	<b>-188,2</b>	<b>-50,2</b>	<b>37,8</b>	<b>26,8</b>	<b>-140,2</b>

## 8.5 Echancier des déficits fiscaux reportables (en base)

(En millions d'euros)	Exercice 2018			Exercice 2017		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2021	0,3	8,9	9,2	3,0	6,6	9,6
2022	-	-	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	0,3	9,8	10,1	3,0	6,6	9,6
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	116,4	84,3	200,7	84,8	3,0	87,7
<b>Total des déficits fiscaux reportables</b>	<b>116,7</b>	<b>94,1</b>	<b>210,8</b>	<b>87,8</b>	<b>9,5</b>	<b>97,3</b>

Les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants sont en France (87,1 millions d'euros), au Luxembourg (82,0 millions d'euros), en Espagne (17,9 millions d'euros), en Allemagne (9,8 millions d'euros) et en Pologne (9,7 millions d'euros).

## 8.6 Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Déficits fiscaux reportables	25,3	1,8
Différences temporaires	24,0	20,0
<b>Total</b>	<b>49,3</b>	<b>21,8</b>

## Note 9 Goodwill et actifs immobilisés

### 9.1 Goodwill

#### Conventions / principes comptables

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si le montant net des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, après réévaluation, est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise, la différence est reconnue immédiatement en produit au compte de résultat.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux lignes de services définies par IFRS 8.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable à la date de clôture sur la base des données de décembre et de projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- La croissance significative des taux d'intérêt.

### Tests de dépréciation

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si le goodwill a subi une perte de valeur, conformément aux méthodes comptables. Les montants recouvrables d'unités génératrices de trésorerie sont déterminés en fonction de calculs de la valeur d'usage ou de leur juste valeur diminuée des coûts des ventes. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations.

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	31 décembre 2018
Valeur brute	934,4	-	2 087,4	-8,2	3 013,6
Perte de valeur	-0,6	-	-	-	-0,6
<b>Valeur nette</b>	<b>933,8</b>	<b>-</b>	<b>2 087,4</b>	<b>-8,2</b>	<b>3 013,0</b>

(En millions d'euros)	31 décembre 2016	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	31 décembre 2017
Valeur brute	767,0	-	175,6	-8,2	934,4
Perte de valeur	-0,6	-	-	-	-0,6
<b>Valeur nette</b>	<b>766,4</b>	<b>-</b>	<b>175,6</b>	<b>-8,2</b>	<b>933,8</b>

Au 31 décembre 2018, le goodwill correspond principalement à :

- 2 079,2 millions d'euros relatifs à l'acquisition de SIX Payment Services (voir note 1) ;
- 437,5 millions d'euros relatifs aux acquisitions Equens/Paysquare et Cataps. L'impact en regroupement d'entreprise inclue 32,0 millions d'euros relatif à l'acquisition de Cataps
- 243,3 millions d'euros relatifs à l'acquisition Banksys ;
- 49,5 millions d'euros relatif à l'acquisition de MRL Posnet ;
- 41,3 millions d'euros relatif à l'acquisition de First Data Baltics ;
- 33,8 millions d'euros relatif à l'acquisition de Digital River World Payments.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), elles-mêmes correspondant aux trois secteurs opérationnels présentés dans la note 3 « Information sectorielle » :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Services Commerçants	2 050,2	427,3
Services financiers	936,9	480,6
Mobilité & Services Web Transactionnels	25,8	25,8
<b>Total</b>	<b>3 013,0</b>	<b>933,8</b>

La base de calcul du montant recouvrable tient compte les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée de trois ans sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 0,7%. Ce taux reflète les perspectives propres au secteur des paiements, et ;
- Les taux d'actualisation à appliquer à chaque UGT sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux spécifiques d'impôts. Le Groupe a décidé que le coût moyen pondéré du capital serait déterminé avec une prime de risque de marché fixée à 8,9%, afin de refléter les hypothèses long terme retenues pour le test de dépréciation du goodwill.

Le taux d'actualisation de 8,3% est appliqué à toutes les UGT (Services commerçants, Services financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels).

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2018.

Une variation de plus ou moins 50 points de base des paramètres clés retenus pour les tests (taux de marge opérationnelle, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle) ne conduirait pas à constater de dépréciation.

## 9.2 Immobilisations incorporelles

### Conventions / principes comptables

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, des coûts internes de développement de solutions informatiques ainsi que de logiciels et de relations clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) n'est reconnue. Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou dans le cadre de phase de recherche de projet interne) sont reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :

- La capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- L'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- La capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La probabilité que des avantages économiques futurs résultent de l'utilisation de cette immobilisation incorporelle doit être démontrée ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et
- La capacité de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 12 ans pouvant se décomposer en 2 catégories :

- Pour les développements relatifs à des activités à cycle court ou liés à des contrats à courte durée, la période d'amortissement se situe entre 3 et 7 ans.
- Pour les développements basés sur des technologies à lente obsolescence et utilisés sur des activités à cycle long et des contrats de longue durée, la durée d'amortissement est de 5 à 12 ans avec un scénario standard de 7 ans. C'est le cas notamment des plateformes de paiement mutualisées.

Une immobilisation incorporelle liée aux relations clients et au carnet de commandes générés lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisée en tant que relations clients. La valeur de cet actif repose sur des hypothèses de conditions contractuelles de renouvellement et sur les flux actualisés de ces contrats. Cet actif est amorti sur une estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur de la technologie développée acquise est issue d'une approche par les revenus basée sur la méthode de l'allégement de la redevance. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses sur la courbe d'obsolescence de la technologie et (ii) sur le taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, afin de déterminer les flux de trésorerie actualisés que cette technologie devrait générer sur leur durée de vie utile restante prévue. La technologie développée est amortie sur une estimation de sa durée de vie moyenne. La méthode des coûts peut également être mise en œuvre en tant que méthode secondaire pour obtenir une valeur indicative à des fins de cohérence. Cette méthode repose sur des hypothèses de coûts qui devraient être engagées pour reproduire un nouvel élément similaire ayant la plus grande utilité équivalente à l'actif évalué. Au contraire, si la technologie est considérée comme le moteur le plus important pour l'entreprise, une méthode de rémunération excédentaire pourrait également être mise en œuvre.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, pour les solutions informatiques développées en interne, en marge d'exploitation. Les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, n'excédant généralement pas 19 ans ; toute dépréciation connexe est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles.

#### **Pertes de valeur des actifs autres que le goodwill**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable.

(En millions d'euros)	Logiciels et licences d'utilisation	Relations clients / brevets	Autres immo- bilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>377,5</b>	<b>192,8</b>	<b>24,1</b>	<b>594,3</b>
Acquisitions	10,9	0,0	0,8	11,7
Coûts de développement capitalisés	43,1	0,0	0,0	43,1
Impact regroupement d'entreprises	339,8	417,9	0,0	757,7
Cessions	-5,9	0,0	0,0	-5,9
Différences de change	-0,8	-2,2	-0,7	-3,7
Autres	3,2	0,0	-0,9	2,4
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>767,9</b>	<b>608,5</b>	<b>23,2</b>	<b>1 399,6</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>-175,1</b>	<b>-45,7</b>	<b>-21,0</b>	<b>-241,7</b>
Amortissements de l'exercice	-49,1	-21,0	0,0	-70,1
Cessions	5,5	0,0	0,0	5,5
Différences de change	0,6	0,0	0,3	0,8
Autres	0,2	0,0	0,0	0,2
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>-217,8</b>	<b>-66,7</b>	<b>-20,7</b>	<b>-305,2</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>202,4</b>	<b>147,1</b>	<b>3,1</b>	<b>352,6</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>550,0</b>	<b>541,8</b>	<b>2,5</b>	<b>1 094,3</b>

(\*) Mise au rebut d'actifs intégralement dépréciés

(En millions d'euros)	Logiciels et licences d'utilisation	Relations clients / brevets	Autres immo- bilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>333</b>	<b>128</b>	<b>25</b>	<b>487</b>
Acquisitions	11	-	0	12
Coûts de développement capitalisés	47	-	-	47
Impact regroupement d'entreprises	(11)	66	-	54
Cessions	(1)	-	-	(1)
Différences de change	(1)	(1)	(1)	(3)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>377</b>	<b>193</b>	<b>24</b>	<b>594</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>(122)</b>	<b>(32)</b>	<b>(21)</b>	<b>(175)</b>
Amortissements de l'exercice	(55)	(14)	(0)	(70)
Sorties de périmètre	1	-	-	1
Différences de change	1	-	1	1
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(175)</b>	<b>(46)</b>	<b>(21)</b>	<b>(242)</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>211</b>	<b>97</b>	<b>4</b>	<b>312</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>202</b>	<b>147</b>	<b>3</b>	<b>353</b>

La capitalisation de coûts de développement est liée à la modernisation des plateformes technologiques pour 43 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, la valeur nette des projets capitalisés est de 185 million d'euros.

### 9.3 Immobilisations corporelles

#### Conventions / principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- Constructions 20 ans
- Agencements et installations 5 à 20 ans
- Matériel Informatique 3 à 5 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>60,8</b>	<b>268,5</b>	<b>31,2</b>	<b>360,5</b>
Acquisitions	4,0	32,1	12,4	48,5
Impact regroupement d'entreprises	0,0	22,8	1,9	24,7
Cessions	-1,5	-44,4	-1,3	-47,2
Différences de change	-0,1	-2,6	-2,2	-4,9
Autres	-0,5	1,0	-3,1	-2,6
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>62,8</b>	<b>277,4</b>	<b>38,9</b>	<b>379,0</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>-40,3</b>	<b>-171,6</b>	<b>-19,4</b>	<b>-231,4</b>
Amortissements de l'exercice	-4,8	-38,2	-2,9	-45,8
Sorties de périmètre	1,4	40,5	1,3	43,1
Différences de change	0,0	1,3	1,2	2,5
Autres	-1,2	-0,2	-0,1	-1,4
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>-44,8</b>	<b>-168,3</b>	<b>-19,9</b>	<b>-233,0</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>20,5</b>	<b>96,9</b>	<b>11,8</b>	<b>129,2</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>18,0</b>	<b>109,1</b>	<b>19,0</b>	<b>146,0</b>

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>62,6</b>	<b>225,9</b>	<b>29,1</b>	<b>317,6</b>
Acquisitions	2,4	48,8	4,1	55,3
Impact regroupement d'entreprises	-0,4	15,0	1,6	16,2
Cessions	-1,5	-15,2	-0,2	-16,9
Différences de change	-0,1	-3,1	-1,4	-4,7
Autres	-2,2	-2,8	-1,9	-7,0
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>60,8</b>	<b>268,5</b>	<b>31,2</b>	<b>360,5</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>-38,2</b>	<b>-157,7</b>	<b>-17,9</b>	<b>-213,8</b>
Amortissements de l'exercice	-4,9	-35,3	-1,8	-42,1
Sorties de périmètre	1,2	14,7	0,2	16,1
Différences de change	0,1	1,8	0,7	2,6
Autres	1,8	4,9	-0,6	6,1
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>-40,3</b>	<b>-171,6</b>	<b>-19,4</b>	<b>-231,4</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>24,4</b>	<b>68,2</b>	<b>11,2</b>	<b>103,8</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>20,5</b>	<b>96,9</b>	<b>11,8</b>	<b>129,2</b>

Les immobilisations corporelles du Groupe Worldline incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de traitement, ainsi que des terminaux de paiement loués aux commerçants. Les terrains et constructions sont essentiellement composés des infrastructures techniques des centres de traitements.

## Note 10 Régimes de retraites et autres avantages à long terme

### Conventions / principes comptables

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des unités de crédit projetées. Cette méthode repose sur des hypothèses spécifiques, détaillées en Note 21 « Régimes de retraites et autres avantages à long terme », qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes du Groupe.

Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture. Leur juste valeur est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires de fonds de retraite et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir de changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes de retraite et des autres avantages à long terme est reconnu en « Marge opérationnelle », à l'exception de la charge d'intérêt sur les engagements nets qui est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

La provision nette au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme s'élève à 116,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 (114,0 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les engagements se situent principalement en Suisse (42% de l'engagement total), Belgique (19%), Allemagne (17%), au Royaume-Uni (12%), et en France (8%).

### Caractéristiques des principaux plans et risques associés

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. À la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

En Belgique, la majorité des engagements proviennent d'un régime à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants et des régimes à cotisations définies avec une obligation de l'entreprise de garantir un rendement minimum sur l'ensemble des cotisations salariales et patronales.

Le régime à prestations définies est soumis aux règles de solvabilité locales qui reposent sur un taux d'actualisation de 6% et une table de mortalité officielle. En cas de déficit, un comblement doit intervenir immédiatement. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui détermine la stratégie d'investissement.

Les régimes à cotisations définies avec rendement garanti sont soumis aux règles de solvabilités locales. En cas de sous-financement au moment du départ en retraite du salarié, le déficit doit être comblé. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui garantit un rendement technique (fixé par l'assureur à un niveau inférieur du rendement minimum légal) ainsi qu'une éventuelle participation aux bénéfices. La compagnie d'assurance détermine la stratégie d'investissement.

En Allemagne, la majorité des engagements proviennent d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants. Ce régime est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée entre employeurs pour garantir les droits en cas de défaut d'un employeur (PSV). Le régime est partiellement financé par un contrat d'assurance dont la stratégie d'investissement est déterminée par la compagnie d'assurance.

Les engagements de Worldline proviennent également d'anciens plans à prestations définies au Royaume Uni (fermés aux nouveaux entrants), et dans une moindre mesure, de régimes légaux ou contractuels d'indemnités de fin de carrière ou d'avantages à long terme de type médailles du travail.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

Worldline reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « autres éléments du résultat global ».

### Evénements en 2018

L'acquisition de Six Payment Services survenue en novembre 2018 a entraîné une augmentation des engagements de retraite (principalement en Suisse) de 223,3 millions d'euros couverts par 239,4 millions d'euros d'actifs de régime.

### Montants reconnus dans les états financiers

Les montants reconnus au bilan du Groupe au 31 décembre 2018, déterminés régime par régime, se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Montant reconnu dans les états financiers</b>		
Charges payées d'avance - régimes postérieurs à l'emploi	8,9	2,0
Charges à payer - régimes postérieurs à l'emploi	-119,1	-112,4
Charges à payer - autres régimes à long terme	-6,5	-3,5
<b>Montant total reconnu au bilan</b>	<b>-116,7</b>	<b>-114,0</b>
<b>Décomposition de la charge périodique</b>		
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	9,5	9,1
Coût des services passés, liquidation	0,0	-11,4
(Gains) / pertes liés sur autres régimes à long terme	-0,1	0,1
<b>Charge opérationnelle</b>	<b>9,4</b>	<b>-2,2</b>
Coût de l'actualisation	4,7	4,9
Revenus d'intérêt	-2,8	-2,8
<b>Charge financière nette</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>
<b>Charge nette périodique totale</b>	<b>11,3</b>	<b>-0,1</b>
<i>Dont charge nette périodique liée aux régimes postérieurs à l'emploi</i>	<i>11,0</i>	<i>-0,2</i>
<i>Dont charge nette périodique liée aux autres régimes à long terme</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>
<b>Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies</b>		
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier - régimes postérieurs à l'emploi	251,9	262,9
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier - autres régimes à long terme	3,5	3,6
<b>Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>255,4</b>	<b>266,5</b>
Effets de change	3,7	-2,9
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	9,2	8,9
Coût de l'actualisation	4,7	4,9
Cotisations des salariés	1,0	0,6
Effet des modifications de régimes, liquidation	0,0	-11,4
Regroupement d'entreprises / (cessions)	273,4	-
Prestations payées	-8,7	-5,6
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses financières	-1,4	-1,0
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques	-1,8	-3,4
(Gains) / pertes actuariels - effets d'expérience	7,0	-1,0
Autres mouvements	0,1	-0,2
<b>Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>542,6</b>	<b>255,4</b>

La maturité moyenne des engagements est de 15,8 années.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Variation de la juste valeur des actifs de régime</b>		
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	141,5	136,4
Effets de change	3,8	-2,3
Rendement financier réel des actifs de régime	-7,6	8,4
Cotisations employeur	6,1	1,4
Cotisations des salariés	1,0	0,6
Prestations payées par les fonds externes	-6,2	-3,0
Regroupement d'entreprises / (cessions)	287,7	-
<b>Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre</b>	<b>426,3</b>	<b>141,5</b>
<b>Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes)</b>		
Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi	-109,8	-110,5
Situation financière nette - autres régimes à long terme	-6,5	-3,5
Plafond de l'actif au 31 décembre	-0,4	-
<b>Charges (à payer) / payées d'avance (tous régimes)</b>	<b>-116,7</b>	<b>-114,0</b>
<b>Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes)</b>		
Montant reconnu à l'ouverture	-114,0	-130,1
Charge nette périodique	-11,3	0,1
Prestations payées par l'employeur	2,5	2,6
Cotisations versées par l'employeur	6,1	1,4
Regroupement d'entreprises / (cessions)	13,9	-
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-14,0	11,4
Effets de change	0,1	0,6
<b>Montant reconnu à la clôture</b>	<b>-116,7</b>	<b>-114,0</b>

### Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants sur la base des hypothèses suivantes :

(En millions d'euros)	Royaume-Uni		Zone Euro		Suisse	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation au 31 décembre	2,90%	2,70%	1.60% ~ 2.05%	1.50% ~ 1.95%	0,80%	n/a
Hypothèse d'augmentation future des salaires au 31 décembre	3,20%	3,20%	1,45%	1,45%	n/a	n/a

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

Sensibilité des engagements à prestations définies des principaux plans aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation :

	Taux d'actualisa- tion +25bp	Taux d'inflation +25bp
United Kingdom main pension plan	-4,4%	+2,8%
Swiss main pension plan	-3,8%	.
German main pension plan	-5,0%	.
Belgian main pension plan	-2,4%	.

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas d'effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni. Les engagements des régimes belges et allemands ne sont pas sensibles aux hypothèses d'inflation.

### Actifs de régime

Les actifs de régimes sont investis comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actions	26%	36%
Obligations	29%	14%
Autres *	45%	50%

\* Dont 32% liés à des contrats d'assurance en 2018 et 49% en 2017

Les actions et obligations figurant ci-dessus ont été évaluées sur la base de valeurs de marché. Les « Autres actifs » correspondent pour l'essentiel à des contrats d'assurance, une faible proportion recoupe des actifs non liquides dont la valorisation a été effectuée par les gestionnaires externes.

### Synthèse des impacts nets sur le compte de résultat et les flux de trésorerie

L'impact net des régimes à prestation définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

#### Compte de résultat

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à long terme	Total	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à long terme	Total
Marge opérationnelle	-9,1	-0,3	-9,4	2,3	-0,1	2,2
Résultat financier	-1,9	0,0	-1,9	-2,1	-	-2,1
<b>Impact total sur le compte de résultat</b>	<b>-11,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>-11,3</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>

#### Impact sur les flux de trésorerie

L'impact des régimes de retraite sur les flux de trésorerie en 2018 se compose principalement de cotisations versées à des fonds de pensions ou d'assurance pour 6,1 million d'euros, le reliquat soit 2,5 million d'euros provenant de versements effectués directement par Worldline auprès des bénéficiaires. Les contributions attendues pour 2019 s'élèvent à 11,5 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de l'obligation de financement du régime suisse de SIX Payment Services.

#### Note 11 Provisions

##### Conventions / principes comptables

Des provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a une obligation actuelle (jurique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet valeur temps est significatif. Les variations des effets d'actualisation à chaque période comptable sont comptabilisées dans les charges financières.

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres (*)	31 décembre 2018	Cou-rantes	Non cou-rantes
Engagements liés à des projets	3,0	0,5	-0,6	-0,1	-	-0,1	2,7	1,6	1,0
Risques et litiges	21,3	2,0	-1,3	-6,0	15,0	-0,3	30,7	14,8	16,0
Réorganisation	1,9	1,8	-1,7	-0,3	3,0	-	4,7	4,3	0,3
Rationalisation	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>26,2</b>	<b>4,3</b>	<b>-3,6</b>	<b>-6,4</b>	<b>18,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>38,1</b>	<b>20,7</b>	<b>17,4</b>

(\*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(En millions d'euros)	31 décembre 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres (*)	31 décembre 2017	Cou-rantes	Non cou-rantes
Engagements liés à des projets	2,3	1,4	-0,5	-0,1	-	-0,1	3,0	1,5	1,5
Risques et litiges	24,5	1,5	-1,8	-0,7	1,0	-3,2	21,3	8,9	12,4
Réorganisation	3,6	2,0	-3,2	-0,4	-	-0,1	1,9	1,6	0,3
Rationalisation	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>30,5</b>	<b>4,9</b>	<b>-5,5</b>	<b>-1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>26,2</b>	<b>12,0</b>	<b>14,2</b>

(\*) Le mouvement Autres correspond principalement des ajustements de conversion des devises.

Les provisions pour risques et litiges de 30,7 millions d'euros, incluent plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données sur cessions, et autres conflits avec des clients et des fournisseurs.

Le service juridique et les avocats du groupe gèrent attentivement ces cas avec pour objectifs de réduire au maximum le passif final.

## Note 12 Capitaux propres

### 12.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

#### Conventions / principes comptables

##### Actions propres

Les actions Worldline détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût acquis en déduction des capitaux propres consolidés. En cas de cession, le profit ou la perte et l'incidence fiscale correspondante sont comptabilisés en tant que variation des capitaux propres consolidés.

En mars, juin, juillet, septembre, octobre et décembre 2018, 589 076 actions nouvelles ont été émises suivant l'exécution du plan de stock-options émis en septembre 2014 et septembre 2015.

À la fin du mois de novembre, le groupe Six a souscrit à une augmentation de capital de 49 066 878 actions (voir note 1 « variation de périmètre »).

A fin décembre 2017, le total des actions s'élevaient à 182 554 917 avec une valeur nominale de 0,68 euros. Le capital social a été porté de 90 371 294,84 euros à 124 137 343,56 euros.

### 12.2 Participations ne donnant pas le contrôle

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Résultat 2017	Augmentation de capital	Dividendes	Autres	31 décembre 2018
Equens	175,1	38,9	-	-6,7	1,7	209,0
<b>Total</b>	<b>175,1</b>	<b>38,9</b>	<b>-</b>	<b>6,7</b>	<b>1,7</b>	<b>209,0</b>

Les participations ne donnant pas le contrôle détiennent 36,4 % d'equensWorldline.

### 12.3 Résultat net par action

#### Conventions / principes comptables

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs éventuels, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si des instruments dilutifs éventuels avaient été convertis.

(En millions d'euros et en unités)	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère [a]</b>	<b>100,5</b>	<b>105,5</b>
Impact des instruments dilutifs	-	-
<b>Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la société mère [b]</b>	<b>100,5</b>	<b>105,5</b>
Nombre moyen d'actions en circulation [c]	137 263 059	132 557 598
Impact des instruments dilutifs [d]	1 016 824	773 178
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	138 279 882	133 330 775
<b>Résultat net par action en euros [a]/[c]</b>	<b>0,73</b>	<b>0,80</b>
<b>Résultat net par action dilué en euros [b]/[e]</b>	<b>0,73</b>	<b>0,79</b>

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les potentiels instruments dilutifs incluant les stock-options, n'engendrent pas de retraitement sur le résultat net utilisé pour le calcul de résultat net par action dilué. Le nombre moyen d'options de souscription d'actions non exercées en 2018 s'élève à 1 863 477 options. A fin décembre 2018, les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions (correspondant à 1 016 824 options).

Ce résultat net par action dilué inclue l'impact de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de SIX Payment Services pour -18,1 millions d'euros comme expliqué dans la note 1 « variation de périmètre ». Cet impact exclu, le résultat net par action normalisé aurait été de 0,86 euros.

### Note 13 Engagements hors bilan

#### ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le tableau ci-dessous présente les paiements minima futurs pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes. Les montants inscrits en contrats de location-financement sont présentés au bilan.

(En millions d'euros)	31	Échéances			31
	décembre 2018	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	décembre 2017
Contrats de location-financement	3,3	0,6	2,7	-	1,6
<b>Comptabilisés au bilan</b>	<b>3,3</b>	<b>0,6</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>	<b>1,6</b>
Contrats de location simple terrains, constructions, agencements	171,0	28,4	84,2	58,5	93,2
Contrats de location simple matériel informatique	27,3	6,8	20,5	0,0	0,0
Contrats de location simple autres immobilisations	12,1	4,7	7,4	0,0	9,3
Obligations d'achat irrévocables (> 5 ans)	357,3	45,3	180,3	131,7	6,3
<b>Engagements</b>	<b>567,7</b>	<b>85,2</b>	<b>292,4</b>	<b>190,2</b>	<b>108,7</b>
<b>Total</b>	<b>571,0</b>	<b>85,8</b>	<b>295,1</b>	<b>190,2</b>	<b>110,3</b>

#### GARANTIES COMMERCIALES

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Garanties bancaires</b>	<b>39,1</b>	<b>27,2</b>
- Opérationnelles - Performance	8,2	15,3
- Opérationnelles - Appels d'offres	0,6	0,4
- Opérationnelles - Avances sur paiement	2,9	4,7
- Financières ou autres	27,4	6,8
<b>Garanties parentales</b>	<b>439,9</b>	<b>43,2</b>
- Opérationnelles - Performance	439,9	43,2
<b>Nantissements</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>479,1</b>	<b>70,6</b>

Pour divers contrats à long terme, le Groupe a émis des garanties parentales à ses clients pour le compte de ses filiales. Ces garanties s'élèvent à 396,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 43,2 millions d'euros à fin décembre 2017. L'augmentation est principalement due à une garantie liée à la signature d'un nouveau contrat majeur et à l'acquisition de SIX Payment Services.

## Note 14 Parties liées

### Conventions / principes comptables

Les parties liées incluent :

- La Société Mère du Groupe Worldline (Atos SE) et ses filiales qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation du Groupe ;
- La Société Mère du Groupe Worldline (SIX Group Ltd) et ses filiales qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation du Groupe ;
- Les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- La Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Les transactions entre Worldline et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

### Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- Les facturations de services administratifs ; et
- Les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les transactions avec les parties liées sont détaillées comme suit :

#### Avec Atos

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	45,9	43,9
Produits et charges opérationnels	-100,2	-108,4
Autres charges opérationnelles	-2,1	-4,2
Coût de l'endettement financier net	-0,7	-0,9

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont détaillées comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients nettes	15,6	13,2
Autres actifs courants	22,9	15,6
Comptes courants et conventions de trésorerie actif	-2,8	5,6
Fournisseurs et comptes rattachés	28,0	59,6
Autres passifs courants	6,2	2,9
Comptes courants et conventions de trésorerie passif avec les entités Atos	19,3	4,8

Les engagements hors bilan relatifs aux parties liées se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Échéances			31 décembre 2017
		< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
Contrats de location simple terrains, constructions, agencements	45,0	4,5	18,0	22,5	23,5
Contrats de location simple matériel informatique	-	-	-	-	0,1
<b>Engagements</b>	<b>45,0</b>	<b>4,5</b>	<b>18,0</b>	<b>22,5</b>	<b>23,6</b>
<b>Total engagements</b>	<b>45,0</b>	<b>4,5</b>	<b>18,0</b>	<b>22,5</b>	<b>23,6</b>

## Avec SIX

(En millions d'euros)	1 mois de l'exercice 2018 *
Chiffre d'affaires	2,3
Produits et charges opérationnels	-4,0
Autres charges opérationnelles	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0

(\* ) un mois étant donné que SIX n'est un actionnaire de Worldline que depuis l'acquisition de SIX Payment Services (cf Note 1 "Variation de périmètre")

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont détaillées comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018
Créances clients nettes	105,5
Autres actifs courants	0,0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif	0,0
Passifs financiers	117,6
Fournisseurs et comptes rattachés	0,3
Autres passifs courants	0,1
Comptes courants et conventions de trésorerie passif avec les entités Atos	0,0

Les engagements hors bilan relatifs aux parties liées se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	Echéances				31 décembre 2017
	31 décembre 2018	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
Contrats de location simple terrains, constructions, agencements	53,2	6,4	26,4	20,4	0,0
Engagements contractuels	348,4	45,5	170,6	132,4	0,0
<b>Engagements</b>	<b>401,6</b>	<b>51,9</b>	<b>197,0</b>	<b>152,8</b>	<b>0,0</b>
<b>Total engagements</b>	<b>401,6</b>	<b>51,9</b>	<b>197,0</b>	<b>152,8</b>	<b>0,0</b>

## Coûts relatifs aux dirigeants du Groupe

En 2018, les coûts des principaux dirigeants de Worldline incluent :

- Les coûts du Directeur Général conformément à la convention conclue avec Atos relative à l'engagement et la rémunération de ce dernier ;
- Le coût de Marc-Henri Desportes (Directeur Général Adjoint jusqu'au 31 juillet 2018 et Directeur Général Délégué depuis le 1er août 2018), inclus dans sa totalité ;
- Les coûts relatifs aux membres du Conseil d'Administration correspondant aux jetons de présence de 2018.

Aucun coût n'a été pris en compte pour la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

La répartition de la charge enregistrée dans les comptes du Groupe pour ses principaux dirigeants est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Avantages court terme	1,6	1,7
Cotisations versées par l'employeur et autres taxes (*)	1,4	0,5
Plans d'actions de performance et options de souscription (**)	1,5	1,0
<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>3,2</b>

(\*) Les contributions employeur dues sur les salaires et les bonus des principaux dirigeants de Worldline ainsi que sur le vesting du 25 juillet 2018 du plan d'actions de performance attribué aux principaux dirigeants de Worldline le 25 juillet 2016 et l'attribution du plan de stock-options de Worldline aux principaux dirigeants de Worldline le 21 juillet 2018.

(\*\*) Comptabilisation IFRS 2 2018 pour les plans d'actions de performance Worldline dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline qui ont été émis le 25 juillet 2016, le 24 juillet 2017 et le 21 juillet 2018 et les plans de stock options dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline le 21 juillet 2018.

Les avantages à court terme incluent les salaires, les bonus et les avantages en nature. Concernant les actions de performance et les stock-options, le montant inclut la charge IFRS 2 au prorata temporis de la date d'attribution de ces derniers.

Les bonus correspondent à la charge totale du compte de résultat, incluant les bonus effectivement payés durant l'exercice, les provisions relatives à l'exercice en cours et la reprise des provisions relatives à l'exercice précédent. Au cours de l'année, les principaux dirigeants de Worldline n'ont perçu aucune indemnité postérieure à l'emploi.

## **Note 15 Risques de marché**

### **Risque de change**

La majeure partie du chiffre d'affaires, des dépenses et des obligations du Groupe est libellée en euros. En 2018, 79,7% du chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé dans des pays de la zone euro, alors que 20,3% a été réalisé dans des pays hors zone euro (dont 5,7 % en livres sterling).

Les comptes du Groupe étant libellés en euros, son chiffre d'affaires dépend en partie de l'évolution du taux de change de l'euro par rapport aux monnaies des pays hors zone euro au sein desquels le Groupe réalise une part de son chiffre d'affaires (exposition au risque de conversion des taux de change).

Concernant le risque dit de « transaction » (i.e., un non-alignement entre les devises dans lesquelles les revenus sont générés et les coûts encourus), le Groupe estime que son exposition est limitée car dans la zone euro ses coûts sont encourus en euros et son chiffre d'affaires est généré en euros et que, dans les pays en dehors de la zone euro, il réalise ses ventes et effectue la majorité de ses dépenses courantes dans la monnaie locale.

Le Groupe applique une politique de gestion du risque de change couvrant les cas où il effectuerait des transactions commerciales ou financières libellées dans une devise qui diffère des devises locales concernées. En application de cette politique, toute exposition significative au taux de conversion d'une devise étrangère doit être couverte dès sa constatation par l'utilisation de divers instruments financiers, principalement des contrats de change à terme et des contrats de swap de devises. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'était pas exposé de manière significative à la variation du cours d'une devise et n'avait mis en place aucun de ces instruments de couverture.

### **Risque de taux d'intérêt**

L'ensemble des emprunts du Groupe, lesquels sont en grande majorité souscrits auprès du groupe Atos, et de ses dépôts portent intérêt à des taux variables principalement indexés sur le taux Euribor ou EONIA, ajustés à la hausse ou à la baisse d'une marge. Le Groupe considère que son exposition aux variations de taux d'intérêts n'est pas significative étant donné qu'il a un endettement net très limité. Au 31 décembre 2018, le Groupe reconnaissait une dette nette de 35,0 millions euros.

### **Risque de liquidité**

La gestion du risque de liquidité consiste à maintenir un niveau suffisant de trésorerie et de titres négociables ainsi que les sources de financement par le biais des facilités de crédit disponibles réservées au Groupe.

La politique de Worldline consiste à couvrir intégralement ses besoins futurs en liquidités grâce à des engagements reçus de lignes de crédits long terme. Les termes et conditions de maturités et de ratios bancaires de ces prêts permettent au Groupe d'avoir la flexibilité suffisante afin de financer ses besoins opérationnels ainsi que ses développements futurs.

A ce sujet, le 20 décembre 2018 Worldline SA (en tant qu'emprunteur) a signé une facilité de crédit renouvelable (« la Facilité de crédit ») d'un montant de 600 millions d'euros, à échéance décembre 2023. Worldline disposera d'une option d'extension de la maturité de la Facilité de crédit jusqu'en décembre 2025. La facilité de crédit inclut un engagement, stipulant que le ratio bancaire consolidé (dette net divisée par Excédent Brut Opérationnel avant Dépréciation et Amortissement) ne peut être supérieur à 2.5. La Facilité de crédit a été mise en place par un syndicat de 13 banques internationales. Elle sera utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe, et remplacera la facilité de crédit existante d'un montant de 300 millions d'euros mise en place avec le groupe Atos. Ce ratio bancaire est de 0,07 à fin décembre 2018. Il a été calculé sur la base d'un pro-forma prenant en compte l'excédent brut d'exploitation 2018 de SIX Payment Services.

### **Risque de crédit et/ou de contrepartie**

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Le Groupe considère que son exposition au risque de concentration des crédits est limitée en raison du caractère

étendu et diversifié de sa clientèle. La plus grande exposition du Groupe au risque de crédit est liée à sa clientèle d'institutions financières.

Le Groupe gère ce risque de crédit en sélectionnant systématiquement des établissements financiers de premier plan comme clients et en utilisant plusieurs banques partenaires.

Le Groupe est également exposé à certains risques de crédit liés à ses activités d'acquisition commerçant. Pour chaque transaction, le Groupe accorde au commerçant une garantie d'exécution relative au paiement effectué par le porteur de carte. Ainsi, le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas d'absence de paiement par le titulaire de la carte. De surcroît, le Groupe offre une garantie de « service rendu » au porteur de la carte. Ainsi, en cas de faillite (ou de cessation d'activité) du commerçant avant la livraison du produit ou la réalisation du service acheté par le porteur de carte, ce dernier peut exiger le remboursement du montant de la transaction. L'exposition au risque de crédit est particulièrement significative lorsque les services sont acquis par e-Commerce bien avant leur livraison effective (tels que les services d'achat de billets auprès d'agences de voyages). Le Groupe gère ces risques en sélectionnant des clients qui ont des capacités financières suffisantes, en exigeant des garanties (constitution de collatéraux, délégation d'assurance, etc.) et en vérifiant les flux de transactions journalières afin d'éviter une exposition excessive à ces risques.

**Note 16 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018**

	% d'intérêt	Méthode de conso-	% de contrôle	Adresse
<b>FRANCE</b>				
Worldline SA	100	FC	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Mantis SAS	63.6	FC	100	55 rue de Rivoli - 75001 Paris
Worldline Participation 1	100	FC	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Santeos	100	FC	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Worldline Bourgogne	100	FC	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Similo SAS	100	FC	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
<b>ALLEMAGNE</b>				
Worldline Germany GmbH	100	FC	100	Hahnstraße 25 - 60528 Frankfurt - Germany
DZ Service GmbH	63.6	FC	100	Dieselstrasse 1 - 76227 Karlsruhe - Germany
BD-POS GmbH	100	FC	100	Hörselbergblick 1 - 99820 Hörselberg-Hainich - Germany
SIX Payment Services (Germany) GmbH	100	FC	100	Langenhomer Chaussee 92-94 - 22415 Hamburg - Germany
<b>PAYS-BAS</b>				
Worldline B V.	100	FC	100	Wolweverstraat 18 - 2980 CD Ridderkerk - The Netherlands
equensWorldline SE	63.6	FC	100	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - The Netherlands
InterEGI B V.	63.6	FC	100	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - The Netherlands
Paysquare SE	100	FC	100	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - The Netherlands
<b>BELGIQUE</b>				
Worldline NV/SA	100	FC	100	Chaussée de Haecht 1442 - B-1130 Brussel - Belgium
Worldline PropCo SA	100	FC	100	Chaussée de Haecht 1442 - B-1130 Brussel - Belgium
<b>EUROPE (AUTRE) - MOYEN ORIENT - AFRIQUE</b>				
<b>Autriche</b>				
Worldline Austria GmbH	100	FC	100	Siemensstraße 92 - 1210 Vienna - Austria
SIX Austria Holding GmbH	100	FC	100	Maxergasse 1B - 1030 Vienna - Austria
<b>Espagne</b>				
Worldline Iberia SA	100	FC	100	Avda. Diagonal, 210-218 - Barcelona 08018 - Spain
<b>Estonie</b>				
OU Worldline Payment Estonia	100	FC	100	Lootsa str. 2a, Tallinn, Estonia
<b>Lituanie</b>				
UAB Worldline Lietuva	100	FC	100	Ukmerges str. 220, Vilnius, Lietuva
<b>Lettonie</b>				
SIA Worldline Latvia	100	FC	100	Dzimumu str. 37, Riga, Latvia
<b>Luxembourg</b>				
Worldline Luxembourg SA	100	FC	100	2, rue Nicolas Bové - L1253 Luxembourg
SIX Payment Services (Luxembourg) SA	100	FC	100	Rue Gabriel Lippmann - 10 5365 Munsbach Luxembourg
Cetrel Securities SA	100	FC	100	Rue Gabriel Lippmann - 10 5365 Munsbach Luxembourg
SIX Payment Services (Europe) SA	100	FC	100	Rue Gabriel Lippmann - 10 5365 Munsbach Luxembourg
<b>République Tchèque</b>				
Cataps s.r.o.	100	FC	100	Lazarská 11/6 - 120 000 Praha 2 - Czech Republic

	% d'intérêt	Méthode de conso-	% de contrôle	Adresse
<b>EUROPE (AUTRE) - MOYEN ORIENT - AFRIQUE</b>				
<b>Royaume-Uni</b>				
Worldline IT Services UK Limited	100	FC	100	4 Triton Square - Regent's Place - London, NW1 3HG- United Kingdom
<b>Suède</b>				
Worldline Sweden AB (ex DRWP Suède)	100	FC	100	Textilgatan 31, 120 30 Stockholm, Sweden
<b>Suisse</b>				
SIX Payment Services Ltd	100	FC	100	Hardturmstrasse - 201 8005 Zurich - Switzerland
<b>ASIE PACIFIQUE</b>				
<b>Chine</b>				
Worldline (China) Co Ltd	100	FC	100	Building B, No.7, Zhonghuan South Road WangJing, Chaoyang District Beijing 100102 People Republic of China
<b>Hong Kong</b>				
Worldline International (Hong Kong) Co Limited	100	FC	100	8/F Octa Tower, 8 Lam Chak Street, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong
<b>Inde</b>				
Worldline India Private Ltd	100	FC	100	Raiaskaran Tech park, 2nd Floor of Tower I,Phase II, Sakinaka, M.V. Road, Andheri (East), Mumbai -400072 India
MRL Posnet Limited	100	FC	100	Sunny Side, Central Block , 8/17 shafee Mohammed Road – B Block CHENNAI 600034 – India
<b>Indonesie</b>				
PT Worldline International Indonesia	100	FC	100	Plaza Sentral - 19th Floor, Jl. Jend. Sudirman No.47 Jakarta 12930 Indonesia
<b>Malaisie</b>				
Worldline International (Malaysia) Sdn. Bhd	100	FC	100	Suite 19.02, Level 19 Centrepont South Mid Valley City Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur Malaysia
<b>Singapour</b>				
Worldline IT and Payment Services (Singapore) Pte Ltd	100	FC	100	Blk 988 Toa Payoh North, #07-02/03, Singapore 319002
<b>Taiwan</b>				
Worldline (Taiwan)	100	FC	100	5F, No.100, Sec 3, Min Sheng E Road - Taipei 105 -Taiwan - R.O.C.
<b>AMERICAS</b>				
<b>Argentine</b>				
Atos IT Solutions and Services SA	100	FC	100	Cnel Manuel Arias 3751 - piso 18 - C A B A
<b>Brésil</b>				
DRWP Serviços Ltd	100	FC	100	Av Das Nacoes Unidas 12551, 17 Andar - Brooklin Paulista – CEP 04578-000 SAO PAULO - BRAZIL
<b>Chili</b>				
Worldline Chile S.A	100	FC	100	Av. Andres Bello 2115, piso 7, Providencia 7510094 – Santiago de Chile – Chile
<b>Etats-Unis</b>				
MRL PAY Inc	100	FC	100	790, Tumpike Street – Suite 204 North and Over – MA – 01845 US
Worldline US, Inc (ex DRWP USA)	100	FC	100	4851, Regent Blvd, Irving TX 75063, USA

## Note 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

(En milliers d'euros et en %)	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		Grant Thornton		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur	206,5	28%	-	-	340,0	67%	-	-
Filiales intégrées globalement	71,0	10%	785,6	79%	21,0	4%	224,0	100%
<b>Sous total audit</b>	<b>277,5</b>	<b>38%</b>	<b>785,6</b>	<b>79%</b>	<b>361,0</b>	<b>71%</b>	<b>224,0</b>	<b>100%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Émetteur	447,9	62%	-	-	148,0	29%	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	209,8	21%	-	-	-	-
<b>Sous total autres</b>	<b>447,9</b>	<b>62%</b>	<b>209,8</b>	<b>21%</b>	<b>148,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total honoraires 2018</b>	<b>725,4</b>	<b>100%</b>	<b>995,4</b>	<b>100%</b>	<b>509,0</b>	<b>100%</b>	<b>224,0</b>	<b>100%</b>

En 2018, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

(En milliers d'euros et en %)	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		Grant Thornton		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur	190,0	62%	-	-	200,0	90%	-	-
Filiales intégrées globalement	74,0	24%	749,0	75%	21,0	10%	182,0	100%
<b>Sous total audit</b>	<b>264,0</b>	<b>86%</b>	<b>749,0</b>	<b>75%</b>	<b>221,0</b>	<b>100%</b>	<b>182,0</b>	<b>100%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Émetteur	42,0	14%	218,0	22%	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	27,6	3%	-	-	-	-
<b>Sous total autres</b>	<b>42,0</b>	<b>14%</b>	<b>245,6</b>	<b>25%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total honoraires 2017</b>	<b>306,0</b>	<b>100%</b>	<b>994,6</b>	<b>100%</b>	<b>221,0</b>	<b>100%</b>	<b>182,0</b>	<b>100%</b>

En 2017, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

## Note 18 Evénements postérieurs à la clôture

Le 29 janvier 2019, le Conseil d'administration d'Atos, après un processus de gouvernance spécifique, a proposé de soumettre à ses actionnaires le projet de distribution en nature d'environ 23,4% du capital de Worldline, sur les 50,8% actuellement détenus par Atos. Après la transaction, Atos conserverait environ 27,4% du capital de Worldline et le flottant de Worldline serait porté à environ 45,7%.

Le conseil d'administration de Worldline s'est réuni le 29 janvier 2019 et s'est félicité à l'unanimité de ce changement de structure de l'actionariat.

Le pacte d'actionnaires entre Atos et SIX sera modifié afin de refléter le partenariat continu entre les deux groupes après la distribution et les deux parties devraient s'engager à bloquer pendant six mois leurs participations respectives dans Worldline post-distribution.